

opera mundi europe

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

LT
AS
JB

D A N S C E N U M E R O

RE
(R)

BS

MO

- LA LETTRE DE LA SEMAINE (p. 1-6)

Quand l'étalon-or fut mis au rancart (4)

par John Brooks

- LES COMMUNAUTES AU TRAVAIL (p. 7-11 A)

La maîtrise des productions agricoles; La conjoncture dans le Marché Commun; Elimination des entraves techniques dans le secteur automobile; Nomination de deux Directeurs Généraux; Colloque des Jeunesses politiques de la Communauté; Problèmes institutionnels; La réorganisation d'Euratom; Consentement à l'accord tripartite sur l'ultracentrifugation.

- ETUDES ET TENDANCES (p. 12-15)

L'avenir de l'or (I)

par S. Scheps

Vice Président

Banque de Crédit International (Genève)

- EUROFLASH (p. 16-46)

Sommaire analytique, p. 16

Index alphabétique, p. 45

N° 552 - 24 Février 1970

0 Av. Raymond-Poincaré

PARIS 16^e

LIBRARY

Lorsque Roosevelt s'installe à la Maison Blanche, en mars 1933, il est obsédé par la menace de troubles qui pèse sur les Etats-Unis du fait du mécontentement entraîné chez les paysans par la baisse des prix agricoles. Il se laisse donc convaincre sans peine par un spécialiste d'économie rurale, Frederick Warren, qu'il suffit de faire baisser le cours du dollar par rapport à l'or pour obtenir une hausse correspondante des prix des produits primaires. Malgré les protestations de plusieurs de ses conseillers, et notamment du banquier James Warburg, il décide donc de faire acheter par une agence d'Etat, d'abord sur le marché intérieur, puis sur les marchés étrangers également, de l'or à un prix toujours supérieur au cours mondial. Il s'ensuit un chaos grandissant dans les affaires tant nationales qu'internationales. Le gouverneur de la Federal Reserve Bank de New York, George Harrison, finit par obtenir de Roosevelt qu'il lâche un peu de lest en vendant sur les places de Paris et de Londres la contrevaletur en or de \$ 1 million.

Le succès de Harrison ne constitue pas une franche victoire. Le lendemain, le 16 novembre, de l'or est vendu comme convenu, et le dollar, docilement, se raffermi. De plus, Harrison obtient de Roosevelt l'autorisation de déclarer officiellement, afin de calmer les marchés, que le Président commence à être assez satisfait des résultats donnés par son programme. Cependant, quand il lui demande son accord pour vendre à nouveau le jour suivant à Londres et à Paris au moins la contrevaletur en or d'un million de dollars, il se la voit refuser. En fait, le 18, les achats d'or reprennent.

Mais l'attitude de Roosevelt laisse maintenant apparaître d'indiscutables signes de changement. En partie sous la pression prudente, mais constante de Harrison, en partie au spectacle du chaos créé sur les marchés des changes étrangers, et surtout peut-être sous l'influence des protestations parfaitement orchestrées en train de s'amorcer dans les milieux d'affaires américains, il se met à voir les problèmes sous un jour nouveau - à s'apercevoir qu'il est engagé dans une partie aux données multiples, et qu'un excès d'attention portée à une seule d'entre elles, le malaise paysan, l'entraîne à en négliger d'autres, notamment les relations économiques des Etats-Unis avec l'Europe et ses propres relations avec les entreprises américaines, petites et grandes.

Le 17 novembre, Roosevelt quitte Washington pour un séjour à Warm Springs, en Georgie (*). Pourtant, ce déplacement n'interrompt pas ses consultations avec Harrison, en qui il se met presque à avoir confiance. Une sorte d'intimité à longue distance se noue entre ces deux hommes si différents, aux tempéraments et aux intérêts contraires, et qui ne semblent avoir en commun que deux traits, non négligeables d'ailleurs - leur bonne éducation et leur infirmité. Le 22, Harrison réussit

(*) Il y suit régulièrement des cures de bains chauds pour traiter la paralysie que lui a laissée sa polyomyélite (Nd1R)

à persuader Morgenthau de presser Roosevelt de suspendre les achats d'or à l'étranger pendant quelques jours. La raison de son insistance est que la position du franc s'est détériorée à un tel point que la France est sous la menace de devoir abandonner le Gold Standard, ce qui ne laisserait plus aucune devise-clef rattachée à l'or et rendrait les perspectives monétaires mondiales pour le moins incertaines. Son appel est entendu, et, à son grand soulagement, aucun ordre d'achat ne lui est passé par la RFC ce jour-là.

De très bonne heure le matin suivant, le Président lui téléphone à son domicile. Morgenthau lui a transmis son message lui dit-il, et il ajoute qu'il est fort heureux d'avoir suivi ses conseils à lui, compte tenu de l'incertitude planant sur le franc. C'était là, assurément, un nouveau Roosevelt. Lorsque, dans l'après-midi, Harrison appelle Warm Springs pour faire son rapport quotidien sur le marché, il trouve le Président d'humeur pensive, et les deux hommes en viennent à discuter la question de savoir jusqu'à quel point la validité de la théorie de Warren peut exactement se prouver elle-même. Malgré toute la dépréciation du dollar, souligne Harrison, les prix intérieurs du blé et du coton se trouvent à peu près au même niveau qu'au début de novembre. "Oui", répond Roosevelt, "mais regardez donc ce qui se passe pour le caoutchouc et l'étain, leurs prix ont monté". Harrison explique que cette hausse est sans portée parce qu'il s'agit de produits primaires qui viennent de l'étranger pour une large part, et dont les prix suivent des cours mondiaux établis en termes d'or, ce pourquoi toute augmentation du prix de l'or entraîne automatiquement leur hausse.

Apparemment impressionné par cette évidence, Roosevelt est d'accord pour ne pas peser sur le marché des changes international pendant les trois derniers jours ouvrables de la semaine. Suivent alors plusieurs entretiens du même genre. "Il est curieux qu'ils (les prix) semblent parfois aller à l'encontre de toutes les règles", médite le Président, manifestement perplexe, au cours de l'un d'eux. Ces débats à longue distance prennent l'allure d'un séminaire économique - c'est-à-dire que Harrison, en tant que professeur, est en train de gagner en influence. Le 23, bien que le dollar se soit à nouveau raffermi et que le prix du blé ait baissé de 3 cents le boisseau, Roosevelt tient sa promesse de ne plus acheter d'or pendant la semaine, et il retourne à ses ergotages avec Harrison. Comme il lui dit posséder des statistiques prouvant que les prix des produits primaires s'améliorent conformément aux prévisions, Harrison reprend son argument de la veille, à savoir que s'agissant en majorité de produits importés, de telles hausses n'ont aucune signification. Il note alors sur son agenda avoir l'impression que Roosevelt est sur le point de comprendre le principe de la stabilité des changes. "Tout compte fait, je considère cette conversation comme encourageante", écrit-il. Après tout, cet élève exalté peut finir par saisir les principes de base.

Pendant que ce séminaire se poursuit, les protestations des hommes d'affaires se déchaînent en fortissimo à travers le pays. Le 18 novembre, la Chambre de Commerce des Etats-Unis lance un communiqué exigeant avec éclat un retour immédiat à l'étalon-or. La même

semaine, Bernard Baruch, un partisan confirmé de Roosevelt, sort dans le Saturday Evening Post un article où il affirme que l'inflation pourrait stéréliser l'ensemble du New Deal. Le 21, Oliver M.W. Sprague, de l'Université de Harvard, se démet de sa charge de conseiller économique du Président afin d'être libre d'attaquer son programme ("Sprague est une peste", vient juste d'écrire Roosevelt à un ami). Le même jour, l'éditorialiste d'un important journal de commerce dénonce Warren - qui jusque là était resté largement ignoré de l'opinion, et même à l'abri de toute mise en cause publique - en le qualifiant de "dictateur des finances des Etats-Unis". Le 23, les patrons des groupes Du Pont, General Motors et Macy's rallient le camp des opposants et, le 24, Alfred E. Smith (*) - l'Heureux Combattant, comme Roosevelt l'a appelé en des circonstances moins mouvementées - se mêle à la bataille : soulignant qu'il est "pour des dollars en or plutôt que pour des dollars en baudruche", il se livre à une attaque en règle contre les "dingues et les minables" de Washington auxquels le peuple américain sert de cobaye.

Wall Street continue à garder officiellement un mutisme prudent mais, en sous-main, stimule méthodiquement l'opposition; son silence même reflète le changement de son attitude à l'égard du New Deal qu'elle avait si chaleureusement salué huit mois plus tôt. Alors que toutes les banques et toutes les firmes de brokers de New York avaient adhéré au Code des pratiques loyales en affaires promulgué l'été précédent par l'Administration - adhésion censée se manifester par l'apposition d'un panneau portant un aigle bleu stylisé avec les mots : "Nous participons" ("We do our part") - un journaliste visitant le 24 novembre le quartier de Wall Street ne trouve que trois de ces panneaux dans les vitrines.

Parmi les principaux animateurs des cercles protestataires figure James Warburg, le renégat ayant abandonné Wall Street, maintenant presque de retour. Après sa brouille avec Roosevelt en septembre, il a discrètement jeté les bases d'une campagne nationale contre l'inflation. "Un peu partout se sont formés de petits groupes d'hommes d'affaires qui essaient de voir s'ils ne peuvent pas s'aider les uns et les autres à comprendre ce qui se passe", écrit Warburg. "J'ai concouru à l'organisation d'un cercle protestataire par un groupe d'hommes d'affaires et d'économistes de Chicago, et j'ai appelé plusieurs amis à l'action. Bob Lovett a contribué à la prise de conscience de la situation par les journaux de New York ... Moi-même, je me suis entretenu avec les présidents de quelques grandes compagnies d'assurances". Le 22 novembre, devant l'Académie Américaine des Sciences Politiques et Sociales de Philadelphie, Warburg dévoile ses batteries. Evitant - sentiment ou diplomatie ? - toute attaque personnelle contre le Président, son idole d'hier, il s'en prend à la théorie de Warren et à tous ceux qui, au Congrès et dans l'Administration, l'ont fait accepter par Roosevelt. Ainsi, quand Wall Street retrouve enfin sa voix, c'est, paradoxalement, celle d'un ancien du New Deal que l'on entend.

De nouveaux groupes, de nouveaux comités contre les achats d'or se créent maintenant presque continuellement. Leur action culmine dans la soirée du 27, au cours d'un meeting pour une "monnaie solide" organisé à Carnegie Hall conjointement par le groupe dit des Croisés, la

(*) Un des "grands" du parti démocrate, compagnon d'armes de Roosevelt dans les batailles politiques précédentes (NdlR)

Légion Américaine et, entre autres, la Fédération Américaine du Travail (AFL). Il est vrai que, le même soir, se tient à l'Hippodrome, à quelques pas, un meeting encore plus important (15.000 personnes, y compris les foules qui défilent dans les rues avoisinantes) en faveur du programme d'achat d'or, avec pour vedettes Henry Morgenthau Sr., père du Secrétaire intérimaire au Trésor et le Père Charles Coughlin, un prêtre qui s'est taillé une énorme audience grâce à ses douçâtres sermons politiques à la radio et qui est à l'époque partisan fanatique de Roosevelt.

Mais, là, Roosevelt n'a pas de chance avec ses avocats, et le meeting tourne mal. Coughlin, démagogue et antisémite, va trop loin, vitupérant à outrance "la propagande britannique de ces banquiers toriers" et qualifiant l'inflation d'"épouvantail à moineaux". Ce n'est que plusieurs mois plus tard que son honnêteté sera mise en doute, lorsque l'on découvrira que l'organisation qui le patronne, la Ligue radiophonique de la petite fleur, a spéculé contre l'or et au profit de l'argent (que Coughlin définit, Dieu sait pourquoi ! comme le métal "aryen"). Sa pénible exhibition à l'Hippodrome contribue probablement à tourner définitivement l'opinion contre la théorie de Warren.

Quoi qu'il en soit, après avoir, dans ce qui semble être un geste de défi, augmenté de 9 cents le prix de l'or le 28 novembre, puis de 8 cents le lendemain, Roosevelt renonce. L'abolition de la prohibition prend effet le 5 décembre, et cet événement remplace les préoccupations monétaires dans l'esprit du public comme à la première page des journaux. Le 9 décembre, Roosevelt confie à Harrison qu'il espère maintenant "traverser une période de relative tranquillité dans tous les domaines". En croyant à peine ses oreilles, Harrison sait qu'il ne peut s'agir d'autre chose que, pratiquement, la fin de l'expérience. De fait, au cours du mois, le prix de l'or n'est augmenté qu'une fois, et d'un montant infime. Les statistiques de fin d'année du Bureau du Travail confirment officiellement l'impression que l'on avait de l'échec du programme de Roosevelt : durant la période des achats d'or, les prix intérieurs des produits primaires ont, dans l'ensemble, légèrement baissé - un comble !

Dans un message spécial sur la politique monétaire adressé au Congrès à la mi-janvier 1934, le Président répudie formellement la théorie de Warren et il propose la stabilisation du dollar en termes d'or à un niveau proche de celui qui prévaut dans le monde. Le 31 janvier, une fois votée par le Congrès la législation appropriée, il fait passer ses intentions dans la pratique en décrétant un retour à un Gold Standard modifié, le dollar se retrouvant à 59,06 % de sa valeur originelle. Ce pourcentage bizarre est choisi pour obtenir le chiffre rond de \$ 35 l'once en tant que prix officiel de l'or.

Ainsi, le cours de l'or qui, tout au long d'un étrange mois, a été modifié journallement et au hasard pendant le petit déjeuner du Président, se trouve maintenant fixé - peut-être de manière permanente, encore que personne ne soit alors en mesure de prévoir l'étendue de cette permanence. Plus d'une génération plus tard, en 1968, lorsque la combinaison de divers facteurs entraînera l'une des attaques spéculatives les plus intenses jamais lancées contre le dollar, des ban-

quiers traverseront la moitié du monde, une reine confèrera avec ses ministres à la pointe du jour et l'ensemble des banques centrales du monde travaillera de toutes ses forces pour tenir le prix de l'or au chiffre exact de \$ 35 l'once.

L'expérience économique la plus audacieuse est close. Le Gold Standard retrouve la bonace au moment où le pays, au contraire, commence à prendre du vent dans les voiles. Le ballon qu'utilise la Bourse a perdu quelque 40 % de sa taille d'origine : du moins a-t-il maintenant une taille connue et peut-il bondir allègrement. Le professeur Warren retourne sans bruit à ses étudiants en agriculture de Cornell et à ses 4000 poulets. En octobre 1934, il fait cependant un voyage à Washington et déjeune avec Roosevelt, ce qui déclenche une rafale de rumeurs sur une nouvelle dévaluation du dollar. Comme on lui demande s'il va reprendre sa collaboration officielle avec le gouvernement, il répond, avec peut-être une pointe de malice paysanne : "Mon bureau au Département du Commerce n'a jamais été fermé, que je sache". Du coup, les marchés des changes plongent. Mais il n'y a ni nouvelle dévaluation, ni retour de Warren au gouvernement.

Jusqu'à sa mort, trois ans et demi plus tard, Warren fera fort peu parler de lui, subissant dans un silence relatif la pénible épreuve de voir sa théorie, maintenant qu'elle a été discréditée par sa mise en oeuvre, scientifiquement disséquée et tournée en ridicule par pratiquement tous les économistes. En 1939, un an après la mort de Warren, le Federal Reserve Board lui-même enterre sa théorie une fois pour toutes dans une communication au Congrès : "L'expérience a montré ... que les prix ne peuvent être contrôlés par des modifications dans le volume et le prix de la monnaie ... Monnaie et prix ne bougent pas ensemble". Le cul terreux d'Ithaca, s'il n'a pas été, de loin, un dictateur aux finances couronné de succès, apparaîtra en tout cas comme le plus inattendu de l'histoire.

Wall Street a gagné, mais à quel prix ! Ses fiançailles avec le New Deal se sont rompues sur une gaffe fatale : la démonstration que la théorie favorite de son fiancé ne tient pas debout. En réalité d'ailleurs, il n'y a pas de vainqueur. Le New Deal, après avoir commencé dans une soumission et une dépendance presque incongrues de Wall Street, se trouve maintenant en face de milieux financiers qui, ayant vu se confirmer leurs pires soupçons contre les "dingues" de Washington, a accompli en un an une complète volte-face pour se constituer pratiquement en une solide phalange d'attaque. (Avec une fissure cependant : Russel Leffingwell, un des dirigeants de J.P. Morgan & C^o, ouvre son coeur à Roosevelt en mars 1934, en lui écrivant dans un esprit de chevaleresque sympathie : "Quelle tâche est la vôtre dans cette campagne contre la faim et le chômage ! Entre les déflationnistes sadiques ou gauchisants ... les déflationnistes réactionnaires ... et les champions de l'inflation ... Dieu merci, vous êtes le capitaine, et vous avez toujours réussi d'une façon ou d'une autre. Je suis sûr que vous continuerez".

Mais, d'autre part, là où, un an plus tôt, Wall Street et le New Deal avaient partagé la même passion pour la reconstruction

nationale et s'étaient réjouis de découvrir l'identité de leurs ambitions, maintenant Wall Street est en tête-à-tête avec un New Deal qui menace de lui rendre la monnaie de sa pièce en attirant la dérision publique sur les "financiers errants". Un New Deal que la défection de Warburg a convaincu de ne plus faire confiance même à l'oiseau rare de Wall Street. Toutefois, en l'occurrence, il semble que les deux parties étaient dans leur tort. Certes l'invraisemblable théorie de Warren était malsaine, mais elle n'a pas causé des dommages irréparables.

John Brooks

© The New Yorker Magazine, Inc.

LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL

LA MAITRISE DES PRODUCTIONS AGRICOLES.- Le Conseil de Ministres de l'Agriculture n'est pas parvenu, au cours de la session qu'il a tenue la semaine dernière, à s'entendre sur la maîtrise des productions agricoles excédentaires dans le Marché Commun (blé, lait, sucre). L'ensemble du problème a donc été renvoyé à la prochaine réunion, prévue pour les 2 et 3 mars. Au cas où, à nouveau, les Ministres ne réuniraient pas à dégager des solutions, il n'est pas exclu que le Conseil des Ministres des Affaires Etrangères, qui doit siéger quelques jours plus tard, se saisisse de l'affaire. Il y a quinze jours en effet, quand les Six avaient adopté un Règlement financier ne comportant aucun plafonnement des dépenses, les Ministres de l'Agriculture avaient été invités à choisir dans les plus brefs délais les moyens de remédier à la montée des surplus de production.

Au cours de la dernière session le Ministre français, Jacques Duhamel, a tenté de faire admettre une "base minimum" d'accord, en éliminant d'abord les orientations inacceptables par tel ou tel pays membre. Il y avait déjà là une forme de compromis, où figuraient des mesures de marché (diminution des prix et réduction des mécanismes de soutien) ainsi que des mesures de modernisation (actions sur les structures foncières, actions sociales, investissements collectifs). Jacques Duhamel reprenait ainsi à son compte certaines des suggestions faites par la Commission depuis quelques mois, en "arrondissant les angles".

Acceptée par les Pays-Bas et le Luxembourg, cette proposition globale n'apparaissait pas du goût de la République Fédérale, de l'Italie et de la Belgique, pour lesquelles il importe essentiellement d'en rester au statu quo - même si ces trois pays sont précisément ceux qui, depuis des mois, réclament une diminution du montant des dépenses agricoles. Le refus opposé à la proposition française par les gouvernements de Bruxelles et de Bonn a cependant été facilité par l'attitude de la délégation italienne qui n'a accepté de faire aucun geste à propos du sucre, qu'il s'agisse de diminuer les quotas de production ou d'augmenter les cotisations des producteurs.

LA CONJONCTURE DANS LE MARCHÉ COMMUN.- L'expansion de la production industrielle s'est fortement ralentie fin 1969 et début 1970, soulignent les experts de la Commission dans leurs notes mensuelles de conjoncture. D'une part presque toutes les activités extérieures ont été affectées, dans une grande partie de la CEE, par des conditions climatiques particulièrement mauvaises. D'autre part, les capacités de production sont en général utilisées à un taux extrêmement élevé, souvent voisin du maximum. Au surplus le développement de la production a subi dans quelques pays membres l'incidence de conflits sociaux. En Italie, où ceux-ci ont été particulièrement aigus au cours du dernier trimestre 1969, un grand effort est sans doute accompli pour compenser les pertes de production.

L'évolution moins dynamique des commandes dans certains secteurs, observée depuis peu dans quelques pays membres, s'est confirmée. C'est le cas de l'industrie automobile en Allemagne, du fait du ralentissement des inscriptions de commandes en provenance de l'étranger, en particulier des Etats-Unis. Il en est de même en France dans les industries productrices de biens de consommation, textile et cuir notamment, en liaison avec l'accroissement moins rapide des dépenses de consommation des ménages. Toutefois, même dans ces secteurs, les carnets de commandes sont à considérer comme normaux, ou même supérieurs à la normale.

En ce qui concerne le marché de l'emploi, des tensions ont continué à s'exercer. Certes le chômage ne diminue plus que lentement, ou s'est même stabilisé, mais cette évolution doit être liée à l'épuisement progressif, dans presque tous les pays membres, des réserves de main d'oeuvre effectivement utilisables. En tout cas, les besoins en personnel, surtout en travailleurs qualifiés, continuent à augmenter, notamment en Allemagne, aux Pays-Bas et en France. En ce qui concerne l'Italie, l'analyse de la situation est rendue difficile par les retards de publication de statistiques. Toutefois il est certain que pendant la période de conflit sociaux, l'embauche de travailleurs dans certains secteurs, en particulier dans celui de la transformation des métaux, a dû être fortement réduite. Pour la période qui a suivi, la vigueur de la demande de main d'oeuvre est moins facile à apprécier : en effet la nécessité de rattraper les importants retards de production résultant des grèves devrait avoir amené les entreprises à accélérer le recrutement. Cependant, l'accroissement des coûts salariaux a pu contrecarrer cette tendance.

Par ailleurs, l'inflation des coûts influence de plus en plus l'évolution des prix. Les cours mondiaux de nombreuses matières premières industrielles ont fortement augmenté jusqu'à la fin 1969 et l'accroissement des coûts salariaux s'est notablement accéléré, notamment en Italie où de fortes hausses de salaires ont récemment été accordées dans d'importants secteurs industriels.

L'évolution du solde de la balance commerciale vis-à-vis des pays tiers continue de refléter les incidences des modifications de parité intervenues en France et en Allemagne. Ainsi, le retour temporaire à un solde excédentaire pour la Communauté tient seulement à la réévaluation du mark, qui a augmenté le solde positif de l'Allemagne exprimé en dollars. Dans ce pays, la balance commerciale a accusé en novembre et décembre 1969 un excédent mensuel de l'ordre de \$ 400 millions. Les exportations se sont maintenues à un niveau élevé et la croissance du volume des importations n'a pas été fortement stimulée, jusqu'à présent, par la réévaluation. En France, la tendance à l'amélioration du solde de la balance s'est confirmée en décembre. Cette amélioration est d'ailleurs imputable autant à un ralentissement de la progression des importations qu'au dynamisme des exportations. Ce dernier facteur a également été à la base de l'amélioration du solde de l'UEBL en novembre. En revanche, la balance commerciale des Pays-Bas s'est quelque peu détériorée.

ELIMINATION DES ENTRAVES TECHNIQUES DANS LE SECTEUR AUTOMOBILE. - Le Conseil de Ministres a adopté deux Directives dans le secteur automobile, l'une concernant la "réception CEE" et l'autre le "niveau sonore admissible et le dispositif d'échappement". Il s'agit des premiè-

mières réalisations du programme général en vue de l'élimination des entraves techniques aux échanges, approuvé par le Conseil en mai 1969.

La première directive relative fixe les éléments et caractéristiques des véhicules à moteur qui sont soumis à des contrôles pour obtenir la réception communautaire : ces contrôles sont effectués soit sur la base des données fournies par le constructeur, soit sur celle des prescriptions communautaires. La seconde est en quelque sorte une application pratique de la première : elle propose une solution uniforme pour un des problèmes les plus importants de la circulation urbaine, à savoir celui d'un niveau sonore maximum admissible pour les véhicules, assortie d'une méthode commune de mesure du bruit ainsi que de certaines dispositions relatives aux silencieux.

NOMINATION DE DEUX DIRECTEURS GÉNÉRAUX. - La Commission a désigné M. Walter Much (Allemagne) pour remplacer M. Michel Gaudet (France) à la Direction Générale du service juridique; il en était auparavant directeur général adjoint. Elle a également désigné M. Fabrizio Gillet (Italie) pour remplacer M. Arthur Theunissen (Pays-Bas) à la Direction Générale du Crédit et des Investissements; il était auparavant directeur au sein de cette Direction Générale.

COLLOQUE DES JEUNESSES POLITIQUES DE LA COMMUNAUTE. - Cinquante dirigeants d'organisations politiques de jeunesse des six pays membres se sont réunis à Bruxelles, à l'invitation de la Commission, conformément à la répartition des différentes tendances politiques au sein du Parlement européen - ce qui est d'ailleurs un critère sur la validité duquel on peut s'interroger. Le bilan de la situation actuelle, les perspectives de l'intégration et le rôle des organisations politiques de jeunesse ont fait l'objet d'un large débat. La participation de la jeunesse aux actions de croissance européenne, recommandée par le point 16 du communiqué de La Haye, a donné un éclairage nouveau à ces thèmes.

Cette rencontre s'inscrivait dans la série des contacts que la Commission organise pour préparer un vaste colloque avec toutes les organisations représentatives de la jeunesse.

PROBLÈMES INSTITUTIONNELS. - Au terme du Traité de fusion des Exécutifs européens, la Commission unique ne doit plus compter, à partir du 1er juillet 1970, que 9 membres au lieu de 14 actuellement. A la même date, les mandats du Président (Jean Rey) et des vice-présidents de la Commission (Sicco Mansholt, Raymond Barre, Lionello Levi Sandri et Fritz Hellwig) viendront à échéance; des mandats, d'une durée de deux ans, avaient été renouvelés pour un an le 1er juillet 1969. Il faut une décision unanime des gouvernements pour que le nombre des commissaires reste fixé à quatorze. Quant au Président et aux vice-Présidents, ils doivent être changés ou confirmés dans leur fonction.

En ce qui concerne le nombre des commissaires, il apparaît que la plupart des gouvernements ont choisi de le réduire à 9. Seule la Belgique n'y tient pas en raison de la difficulté, voire de l'impossibilité de réunir sur un nom le consensus des deux "communautés" flamande et wallone ... sauf à conserver Jean Rey comme Président car,

dans cette hypothèse, le gouvernement de Bruxelles pourrait faire valoir à la communauté flamande qu'il s'agit de maintenir le Président en place.

Théoriquement cependant, la Présidence doit changer de titulaire, conformément au principe de la "rotation" que la France a fait admettre après la crise de 1965. A cette époque, un "tour" de Présidence avait été officieusement convenu entre les gouvernements : après Walter Hallstein (Allemagne) et Jean Rey (Benelux), la fonction devait revenir à un représentant italien ou - au cas où Rome ne présenterait pas de candidat, ou pas de candidat acceptable - à un représentant français.

On en arrive ainsi aux questions de personnes. Quelle personnalité le gouvernement de Rome présentera-t-il à ses partenaires ? A plusieurs reprises au cours des dernières semaines, le nom d'Emilio Colombo, l'actuel ministre du Trésor, a été cité. S'agit-il de rumeurs sérieuses ? Ou bien certains ne sont-ils pas tentés de "prendre leurs rêves pour des réalités" ? E. Colombo jouit, il est vrai, d'un très grand prestige, et sa nomination à la tête de la Commission marquerait certainement un tournant politique dans l'histoire communautaire. D'aucuns prétendent que l'intéressé pourrait ne pas repousser une telle proposition si la crise gouvernementale italienne actuelle n'était pas résolue dans le sens qu'il préconise. Mais d'autres affirment aussi que tout homme quittant la scène politique italienne, même pour un poste aussi majeur que la Présidence de la Commission, a le plus grand mal ensuite à y retrouver sa place.

Au cas où Rome ne présenterait pas de candidat, Paris le ferait-il ? Une telle éventualité n'est pas impossible mais, en l'état actuel des choses, elle paraît peu probable. Dans ces conditions, Jean Rey aurait de bonnes chances de voir son mandat renouvelé. Toutefois, en raison des perspectives européennes, et notamment celle d'une assez longue négociation avec la Grande-Bretagne - où le rôle de la Commission ne pourra pas être négligeable - ce renouvellement de mandat devrait être de deux ans. Cela signifierait que Jean Rey passerait finalement cinq ans au moins à la tête de la Commission. Autrement dit, le principe de la rotation irait au magasin des accessoires. Serait-ce un bien ou un mal ? On peut en discuter dans l'absolu. Mais on peut aussi le faire en fonction de la situation européenne actuelle. Au moment où les Six entament le renforcement et l'élargissement de la Communauté, faut-il "changer d'équipage au milieu du gué" ou, au contraire, conserver la même Commission pour des raisons pratiques ? Des arguments peuvent être invoqués à l'appui des deux thèses.

Le problème du nombre des commissaires est finalement assez étroitement lié à celui de la Présidence, notamment du point de vue belge. Du côté allemand, de toutes façons, on entend que les représentants à la Commission correspondent mieux à la réalité gouvernementale. Il est donc vraisemblable que les mandats de Hans Von der Groeben et de Fritz Hellwig, chrétiens-démocrates ne seront pas renouvelés, et qu'à côté de M. Hafferkamp (socialiste) prendra place un homme politique lié au parti libéral. Du côté néerlandais, il paraît difficile de changer Sizzo Mansholt. Quant à la France, il n'y a aucune raison pour qu'elle remplace Raymond Barre et Jean-François Deniau.

A vrai dire, ce problème est également étroitement lié aux questions institutionnelles qui se poseront au moment de l'élargissement. Si les Six prennent maintenant la décision de maintenir une Commission de quatorze membres pour six Etats, cela signifie que pour dix Etats il faudra une Commission de 21 membres. Or, dans ces conditions, il deviendrait impossible de respecter le poids relatif des différents Etats. De plus, la Commission se trouverait ainsi fatalement transformée, dans les faits, en un Secrétariat technique. En effet, une telle Commission serait dans l'incapacité d'assumer une mission d'initiative politique. Sa lourdeur la condamnerait à d'autres tâches. Seul, par conséquent, le retour maintenant à une Commission de 9 membres permettrait d'envisager, au moment de l'élargissement, une solution raisonnable - 14 membres ou, au maximum, 18 s'il faut absolument que l'institution reflète les poids respectifs de chaque pays.

En tout cas, les gouvernements doivent désormais prendre une décision rapide. Au sein de la Commission, la persistance des incertitudes actuelles ne pourrait avoir que de fâcheuses conséquences. Les Ministres des Affaires Etrangères évoqueront sans aucun doute cette affaire lors de leur réunion des 6 et 7 mars. Tout paraît dépendre, finalement, des décisions de Rome, décision que les Cinq ne peuvent qu'attendre.

LA REORGANISATION D'EURATOM. - Conformément aux décisions prises par le Conseil de Ministres le 6 décembre dernier, le Comité des Représentants permanents et la Commission ont commencé à préparer la refonte du Centre Commun de Recherche (CCR) nucléaire, la réorientation de la politique de recherche d'Euratom et l'introduction dans son programme de recherche pluriannuel d'activités non nucléaires. Pour sa part, la Commission a soumis aux Représentants permanents un programme de travail devant se développer dans trois directions essentielles :

- 1°) Un groupe a été chargé, sous la direction du Secrétaire exécutif de la Commission, d'examiner les modèles de structures possibles en vue de doter le CCR d'une plus grande autonomie, sans qu'il soit pour autant porté atteinte à l'équilibre entre les institutions de la Communauté. Ces nouvelles structures comporteront des délégations de pouvoirs du Conseil à la Commission d'une part, de la Commission au CCR d'autre part : il s'agira de laisser à ce dernier une plus grande souplesse dans l'élaboration et l'exécution des programmes de recherche, ce qui impliquera, évidemment, la modification des règlements qui lui sont applicables du point de vue personnel et financier.

Le groupe soumettra ses conclusions à la Commission avant le 15 avril et celle-ci communiquera ensuite au Conseil les mesures qu'elle envisage de prendre dans les domaines de sa compétence. En même temps, elle lui soumettra des propositions sur les points qui ne sont pas directement de sa compétence. Selon elle, l'amélioration des méthodes de travail du CCR requiert l'application de techniques modernes pour la planification, l'exécution et le contrôle des programmes de recherche ainsi que pour parvenir à une plus grande participation du personnel scientifique aux responsabilités correspondantes. Elle entend d'ailleurs faire appel aux services d'une ou de plusieurs sociétés-conseils qualifiées en la matière, notamment pour ce qui est du management de la recherche : une demande de crédit à cet effet est d'ailleurs actuellement à l'examen.

- 2°) Parallèlement, la Commission envisage de faire appel à ceux des experts nationaux qui ont déjà eu à connaître des problèmes de réorganisation de Centres de Recherche afin de bénéficier de leur expérience et de fournir en outre l'occasion d'échanges de vues fructueux entre techniciens des différents pays membres. La France ayant proposé la concentration géographique des installations du CCR, la Commission procédera également à l'étude des implications techniques et économiques des différentes solutions qui pourraient être envisagées à cet égard.

- 3°) En ce qui concerne la réorganisation et la réorientation politique de la recherche ainsi que les programmes pluriannuels futurs, la Commission aura recours à une ou plusieurs personnalités scientifique, technique ou politique pour l'établissement d'une orientation dégagée des contingences immédiates, qui tienne compte de l'orientation générale de la recherche communautaire ainsi que des modifications rapides et profondes qui interviennent dans le domaine des technologies avancées et de leurs applications. Dans cette perspective, il conviendra également de faire avancer les travaux relatifs à l'introduction d'activités non nucléaires au CCR, domaine où la Commission insiste sur la nécessité d'une volonté politique qui devrait prendre le pas sur les considérations juridiques de détail auxquelles les experts se sont heurtés jusqu'ici, malgré les décisions de principe réitérées du Conseil.

Cependant, la crise d'Euratom ne réside pas uniquement dans ses imperfections de structure. Les programmes pluriannuels restent une nécessité indispensable. C'est pourquoi la Commission entend promouvoir parallèlement aux travaux de réorganisation et de réorientation, la mise sur pied de nouvelles décisions de programmes. Conformément au mandat du Conseil, priorité sera donnée à la coopération dans les domaines des réacteurs rapides et de l'approvisionnement à long terme en uranium enrichi. La Commission souhaite y ajouter des actions pluriannuelles dans les domaines dont l'intérêt n'est pas contesté et où une décision pourrait être prise dès maintenant, comme ceux de la fusion et de la biologie.

CONSENTEMENT A L'ACCORD TRIPARTITE SUR L'ULTRACENTRIFUGATION.-

La Commission vient de clore la procédure de consultation engagée par les gouvernements allemand et néerlandais, au titre de l'art. 103 du Traité d'Euratom, sur la compatibilité avec ce Traité du projet d'accord germano-anglo-néerlandais relatif au développement et à l'exploitation du procédé de l'ultracentrifugation gazeuse en vue de la production d'uranium enrichi. La République Fédérale et les Pays-Bas ont fait valoir que dans l'art. X de leur projet d'accord, il est explicitement prévu que leurs engagements découlant du Traité d'Euratom ne seront pas affectés par l'Accord.

La Commission a fait sienne cette façon de voir. Toutefois, elle a précisé à Bonn et à La Haye qu'elle ne saurait partager le point de vue selon lequel les transactions conclues par les participants sur l'uranium enrichi constitueront ipso facto des contrats d'enrichissement à façon qui, selon les dispositions de l'art. 75 du Traité, ne seraient pas soumis aux dispositions qui acoordent à l'Agence d'approvisionnement un droit d'option sur toutes les matières fissiles offertes à l'intérieur de la Communauté. Tel est seulement le cas si la matière enrichir reste propriété de l'utilisateur. Si les deux pays membres se conforment à cette interprétation, la signature pourra intervenir immédiatement.

E U R O F L A S H

- P. 18 - ASSURANCES - Belgique: HISSINK & C° N.V. ouvre une succursale à Bruxelles. Pays-Bas: FLATGEBOUW OCKENBURGH appartient indirectement à NILLMIJ.; Création de AGO-SCHADEVERZEKERINGMIJ.; "UTRECHT" prend le contrôle d'AMSTERDAMSCH LEVENSVERZEKERING GENOOTSCHAP.
- P. 18 - AUTOMOBILE - Allemagne: Les accords JONAS WHOODHEAD & SONS/HOESCH. Pays-Bas: WEWELER passe sous le contrôle de C.G. ROMMENHÖLLERSCHE.
- P. 19 - BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS - Belgique: Seconde implantation pour ODDENINO'S PROPERTY & INVESTMENT; CONSTRUCCIONES FEBAS ouvre une succursale à Bruxelles; CONSTRUCCIONE PEREZ-LOPEZ BENELUX est à capital espagnol. France: RAVEAU CARTIER prend le contrôle de CICA et réorganise ROUTIERE COLAS; ERAP prend indirectement 10 % dans ENTREPRISES ALBERT COCHERY; Concentration au profit d'UNION INDUSTRIELLE & D'ENTREPRISE; Création de STE DE PROMOTION IMMOBILIERE DU NORD. Pays-Bas: "PROJECT 5" est créée sous l'égide d'INGENIEURS-BUREAU VOOR BOUWNIJVERHEID.
- P. 20 - CHIMIE - Autriche: SCHEIDEMANDEL-MOTARD-WERKE s'installe à Vienne. Espagne: Association franco-espagnole dans INDUSTRIAS QUIMICAS DEL CARRION. France: GENERALE DES ENGRAIS devient industrielle. Italie: E.N.I. réduit ses intérêts dans ISPEA. Japon: Une licence PLASTICLINING N.V. pour TOKYO NIHONYOKI KOGYO. Pays-Bas: CASO-LITH se donne une nouvelle filiale de portefeuille. Tanzanie: HENKEL s'installe à Dar-Es-Salam. Yougoslavie: Les accords UNILEVER/SAPONIA.
- P. 22 - COMMERCE - Allemagne: Création de la société d'achats UNIFER. Belgique: AUGUST KÖPCKE & C° N.V. ouvre une succursale à Anvers; Création de CIE FRANCO-BELGE DES HYPERMARCHES. Suisse: CIE OLIVIER se donne une filiale de portefeuille à Lausanne.
- P. 23 - CONSEIL ET ORGANISATION - Belgique: CRESAP McCORMICK & PAGET ouvre une succursale à Bruxelles; REDORTA MARITIME SERVICES est d'origine italienne, et PRESTEC d'origine française.
- P. 23 - CONSTRUCTION ELECTRIQUE - Allemagne: ATELJE LYKTAN est à capital suédois. Belgique: Création de CIBIE HAINAUT. Espagne: ETS LEGRAND développe sa filiale de Madrid. Suisse: NIBUNA est d'origine allemande. USA: Les accords SIEMENS/ALLIS CHALMERS.
- P. 24 - CONSTRUCTION MECANIQUE - Allemagne: ATELIERS CADILLON s'installe à Darmstadt; DYNACAST DEUTSCHLAND appartient à COATS PATON; SATAM prend un intérêt dans S.K. KÄLTE; C. VAN DER LELY développe sa filiale d'Asbach-Bäumenheim; ZOOMAR INC. s'installe indirectement à Munich; RHEINISCHE STAHLWERKE prend le contrôle de WALTHER NOTHELFER. Belgique: CRI-DAN NORD est à capital français; GARDNER-DENVER ouvre une succursale à Bruxelles; CINCINNATI-MILACRON appartient à CINCINNATI MILLING MACHINE. Espagne: SILOR s'installe à Madrid. France: Les accords SÛMAK/BONTAMI; Les apports de FRANCAISE DE PRODUITS METALLURGIQUES à FRANCAISE DE MATERIEL FERROVIAIRE; Création de RENAULT INTERNATIONAL EQUIPEMENTS & TECHNIQUES. Grande-Bretagne: Une licence PASSAVANT WERKE pour WHITEHEAD & POOLE. Mexique: Les intérêts de STE NOUVELLE DE ROULEMENTS dans RODANTES INTERCONTINENTAL. Pays-Bas: WORLD AUTOMATION s'installe à Amsterdam; et TAB PRODUCTS à Heemstede. Suisse: Association franco-suisse dans RESSORTS REUNIS.

- P. 28 - ELECTRONIQUE - Allemagne: Association AG FÜR INDUSTRIE & VERKEHRSWESSEN/ROBERT BOSCH dans VIDEOTHEK PROGRAMM; ELOME ELEKTRONIK est à capital suisse; RADIALL prend la représentation de SILEC. Belgique: Création de LEASCO SYSTEMS & RESEARCH; Développement d'UNICARD BELGIQUE. Luxembourg: A.C.I. FINANCE HOLDINGS est filiale d'AUTOMATION CENTER INTERNATIONAL.
- P. 29 - EMBALLAGE - Belgique: EUROPEMBALLAGES appartient à CONTINENTAL CAN. Espagne: J.J. CARNAUD accroît son contrôle sur sa filiale de Vigo.
- P. 29 - ENGINEERING - Allemagne: LWU LABORATORIUM est d'origine suisse. Pays-Bas: Association américano-néerlandaise dans PROTECH INTERNATIONAL.
- P. 30 - FINANCE - Allemagne: BANQUE LAMBERT s'installe à Francfort; JOSEPH SEBAG prend 25 % dans ARGENTA INTERNATIONAL ANLAGE; CONTINENTAL ILLINOIS NATIONAL BANK ouvre une succursale à Munich; RHODANIENNE D'ENTREPRISE & DE FINANCEMENT s'installe à Francfort. France: Création d'UNION DES BANQUES ARABES & AFRICAINES sous l'égide de CREDIT LYONNAIS; THE BANK OF TOKYO développe sa filiale de Paris; FINANCIERE POUR L'EXPANSION DES TELECOMMUNICATIONS devient opérationnelle. Grande-Bretagne: Les accords BANQUE ITALO-BELGE/BANQUE BELGE LTD. Luxembourg: Association néerlandohelvétique dans CIE D'INVESTISSEMENT & DE FINANCE; Création d'INTERCAPITAL LUXEMBOURG. Pays-Bas: CONTINENTAL ILLINOIS NATIONAL BANK ouvre une succursale à Rotterdam; Association INDUSTRIELLE DISCONTO/RIVA dans UNILEASE. Suisse: Association franco-suisse dans MONECOR.
- P. 33 - INDUSTRIE ALIMENTAIRE - Allemagne: PETER MARCY INC. ouvre une succursale à Düsseldorf. Belgique: Scission-dissolution de ANC. SUCRERIE OLIVIER; SUN CHARM SALES est filiale de TILKENS. France: IGLO-OLA ouvre une succursale à Lille; SAUPIQUET absorbe CASSEGRAIN. Italie: W. MAST prend 45 % dans KARL SCHMID. Pays-Bas: Une concentration donne naissance à A. & O. GROOTHANDEL BRABANT-DELTA; MENEBA prend le contrôle de DIJKERS.
- P. 34 - METALLURGIE - Allemagne: FERMETURES MISCHLER s'installe à Kork. Autriche: WILKENS BREMER SILBERWAREN s'installe à Vienne; RICHARD BERGNER prend 25 % dans BREVILLIER & Co. Belgique: LAURENT BOUILLET s'installe à Bruxelles. Espagne: UGINE KUHMANN prend 40 % dans HYDRO-NITRO ESPANOLA. France: TRANSHYDRO BRUENINGHAUS appartient à STAHLWERKE SÜDWESTFALEN; Rapprochement LA ROCHELLE-PALLICE/ATELIERS & CHANTIERS DU HAVRE. Pays-Bas: VON TELL est à capital suédois; RHEINISCHE NADELFABRIKEN devient actionnaire de A. & F. MUSOLF; Une filiale de portefeuille pour VANANDEL; Deux nouvelles filiales pour NEDERLANDSCHE KABELFABRIEKEN.
- P. 37 - PAPIER - Belgique: ELECTRORAIL prend 42 % dans PAPETERIES CATALA. France: Deux nouvelles filiales pour MO OCH DOMSJÖ.
- P. 37 - PETROLE - Allemagne: LION REFINING (DEUTSCHLAND) est à capital suisse. Autriche: Développement des intérêts de SHELL AUSTRIA. France: Développement des négociations ERAP/SOCANTAR; Création de TOTAL MOYEN ORIENT.
- P. 38 - PHARMACIE - Argentine: BAYER prend le contrôle de LABORATORIO LAN. Autriche: MEDICALCOSMETIC est à capital allemand. Belgique: JOHANN A. WÜLFING s'installe à Bruxelles.

- P. 39 - PLASTIQUES - France: ETHYLENE PLASTIQUE prend 30 % dans PLASTIMONDE. Pays-Bas: OMNIPLAST s'installe à Veghel.
- P. 39 - PUBLICITE - Allemagne: Association franco-allemande dans F.W.O. UNIVAS WERBEAGENTUR; Les accords COORDINATION COMMUNICATIONS/INWERB.
- P. 40 - TEXTILES - Allemagne: BURLINGTON INDUSTRIES s'installe à Cologne; WOLLSPINNEREI & WEBEREI NEUSES s'intègre au groupe RAU. Belgique: REGAL MANUFACTURING s'installe à Houthalen; DORMEUIL est à capital français. Pays-Bas: MARLING INDUSTRIES s'installe à Eindhoven; CARL DÖLKER prend le contrôle de "GEERLI-FOUNDATIONS".
- P. 41 - TOURISME - Allemagne: Création de MÜNCHEN SHERATON HOTEL. Suisse: NOVOTEL HOLDING est à capital français.
- P. 41 - TRANSPORTS - Allemagne: SKIPS A/S WESTRAY ouvre une succursale à Brême; MARTIN'S AIR CHARTER N.V. confie sa représentation à DEUTSCHLAND-ÜBERSEE WERKEHRS. Belgique: Wm. H. MÜLLER développe une filiale d'Anvers; Les apports de BOUTMY & C^o à HERFURTH & BOUTMY. France: Intérêts britanniques et néerlandais dans FRIGORIFIQUE DE SAINT-PIERRE & MIQUELON. Grande-Bretagne: Constitution définitive d'AUSTRALIA EUROPE CONTAINER SERVICE. Italie: Les accords CARLO PISANI/APPELS. Pays-Bas: Association S.H.V./FRANS SWARTTOUW/MANUFRANCE dans "MAASVLAKTE". USA: DOMESTIC AIR EXPRESS reprend à DEAN VAN LINES son contrôle sur de nombreuses sociétés européennes.
- P. 43 - DIVERS - Allemagne: TEMPO-TEAM NEDERLAND (personnel intérimaire) s'installe à Düsseldorf; A/B GAMBRO (instruments médicaux) se donne une filiale allemande de représentation. Australie: THOMAS GLAS- & PORZELLANWERK (porcelaines et céramiques) s'installe à Sydney. Belgique: NIPPON SHEET GLASS (verre) ouvre un bureau à Bruxelles; ECOFIBER INTERNATIONAL et INTERNAUTIC BENELUX (matériels de sport nautique) sont à capital belge. France: VANSTAHL-FRANCE (articles ménagers) est d'origine belge. Luxembourg: CHRISTINE CARDOT COSMETICS est à capital néerlandais.
-

ASSURANCES

(532/18) Dirigée par M. Joannes G. Hissink, la firme de courtage d'assurances HISSINK & C^o N.V. d'Amsterdam (cf. n^o 485 p.18) a doublé sa représentation permanente en Belgique, ouverte à Anvers en 1968, par l'installation à Bruxelles d'une succursale dirigée par M. J.C.G. Mertens.

** (532/18) Membre du groupe de La Haye EERSTE NEDERLANDSCHE-NILMIJ. N.V. (cf. n^o 548 p.18), la compagnie d'assurances EERSTE NED. VERZEKERING-MIJ. OP HET LEVEN & TEGEN INVALIDITEIT N.V., sixième dans la branche "Vie" aux Pays-Bas, s'est donnée une filiale immobilière, FLATGEBOUW OCKENBURGH N.V. (La Haye) au capital de Fl. 6 millions, en association avec son affiliée VERZEKERINGSBANK "DE NIEUWE EERSTE NEDERLANDSCHE" N.V. (cf. n^o 502 p.21).

** (552/18) Deux sociétés néerlandaises spécialistes des "Risques divers", toutes deux membres du groupement A.G.O. (cf. n^o 513 p.17), ALGEMEENE FRIESCHE SCHADEVERZEKERING-MIJ. (A.F.S.M.) N.V. de Leeuwarden (cf. n^o 507 p.18) et DE COMPAGNIE VAN ASSURADEUREN N.V. de La Haye (cf. n^o 506 p.19), vont être coiffées par la compagnie de portefeuille AGO-SCHADEVERZEKERINGMIJ. N.V. (AGOS), que dirigeront MM. B.H. van Beem, P.D. Swavenburg et P.J. van der Wal.

** (552/18) Membre à Utrecht du groupe A.M.E.V.-ALGEMENE MIJ. TOT EXPLOITATIE VAN VERZEKERINGSMAATSCHAPPIJEN (cf. n^o 550 p.20), la compagnie LEVENSVERZEKERING MIJ. "UTRECHT" N.V. (cf. n^o 550 p.21) a pris à Amsterdam le contrôle de la firme de courtage "Vie" AMSTERDAMSCH LEVENSVERZEKERING GENOOTSCHAP (A.L.G.).

AUTOMOBILE

(552/18) Le groupe de gaz industriels N.V. MIJ. TOT EXPLOITATIE DER C.G. ROMMENHÖLLERSCHE KOOLZUUR- & ZUURSTOFWERKEN de 's-Gravenhage et Rotterdam (cf. n^o 220 p.21) a diversifié ses intérêts aux Pays-Bas en prenant le contrôle de la firme de ressorts, amortisseurs et accessoires hydrauliques et pneumatiques pour l'automobile WEWELER N.V. (Apeldoorn). Animée par M. G.J. de Wit, celle-ci occupe 85 personnes et exporte 10 % environ de ses productions.

ROMMENHÖLLER possède plusieurs filiales à Rotterdam : ROMMENHÖLLER KOOLZUUR N.V., ROTTERDAMSCH DROOGIJS FABRIEK N.V., NEDERLANDSCHE KOOLZUUR MIJ. N.V. et ORT & C^o'S HANDELMIJ. N.V. L'essentiel (70 %) de ses actifs se trouve cependant à l'étranger, notamment en République Fédérale où il contrôle les firmes KOHLENSAUREWERKE C.G. ROMMENHÖLLER GmbH (Herste), SAAR-KOHLENSAUREWERK GmbH (Saarlouis) et HUBERTUSSPRUDEL GmbH (Bad Hönningen), ainsi qu'en Belgique où il dispose d'une importante participation dans la société CARBRUX SA, également affiliée à la compagnie NEDERLANDSE KOOLZUUR CYLINDER MIJ. (Rotterdam).

** (552/19) Le groupe britannique JONAS WOODHEAD & SONS LTD de Leeds (cf. n° 97 p.15) a conclu un accord d'échange de know-how en matière de suspensions pour automobiles et autres véhicules avec le groupe sidérurgique et mécanique de Dortmund HOESCH AG (cf. n° 550 p.32), affilié pour 14,5 % au groupe néerlandais KON. NED. HOOGOVENS & STAAL-FABRIEKEN N.V. (Ijmuiden).

BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

(552/19) Président à Bruxelles de la filiale CONTINENTAL PROPERTY INVESTMENTS (BELGIUM) SA du groupe immobilier et d'investissements de Londres ODDENINO'S PROPERTY & INVESTMENT CO LTD (cf. n° 518 p.20), M. Instone Bloomfield l'est également de la nouvelle ODDENINO'S PROPERTY & INVESTMENT CO (BELGIUM) SA (Bruxelles) au capital de FB. 1 million, constituée notamment par l'intermédiaire des filiales de Londres ANGLO-EUROPEAN PROPERTY CO (HOLDINGS) LTD (cf. n° 431 p.27), ANGLO-EUROPEAN PROPERTY CO LTD et HERIBANK NOMINEES LTD à raison de 20 % chacune.

** (552/19) Des intérêts espagnols portés par MM. C. Perez-Lopez (Grenade) pour 96 % et E. Rodriguez-Olveira (Motril-Granada) pour 4 % ont été à l'origine à Bruxelles de l'agence immobilière CONSTRUCCIONES PEREZ-LOPEZ BENELUX Sprl (capital de FB. 250.000), dont le gérant est M. René Seymus (Heist-op-den-Berg).

Les mêmes intérêts avaient donné naissance à Paris en 1968 à l'entreprise CONSTRUCTIONS PEREZ LOPEZ FRANCE Sarl (capital de F. 200.000), que gère M. Rodriguez-Olveira.

** (552/19) Le groupe de génie civil et transports CIE PARISIENNE RAVEAU CARTIER SA de Paris (cf. n° 539 p.19) s'est assuré le contrôle à 70 % de la CIE IMMOBILIERE DE COURTAGE & D'ADMINISTRATION-CICA SA de Paris (cf. n° 344 p.25), avec qui il est associé 40/40 dans la compagnie d'opérations immobilières et prêts hypothécaires CICA Sarl de Paris. Outre cette dernière, CICA SA, que préside M. Jean Marchand, contrôle les sociétés SEIF SA (engineering), SOPAGE SA (gérance), CIE FINANCIERE DE PARTICIPATIONS IMMOBILIERES SA, etc...

Par ailleurs, une autre affaire de ce groupe, STE ROUTIERE COLAS SA (Paris), première entreprise française de revêtement routier, a procédé à une rationalisation de ses intérêts qui a donné naissance à la STE COLAS DE MATERIELS & DE TRAVAUX SA (Paris). Au capital de F. 1,5 million, celle-ci a reçu la totalité des actifs des entreprises STE COLAS DE LA MARTINIQUE SA (Fort-de-France), STE COLAS DE LA GUADELOUPE SA (Pointe-à-Pitre), STE COLAS DE LA GUYANE SA (Cayenne), dont les actifs ont été estimés à F. 12,2 millions, 9,8 millions et 7,7 millions respectivement, et qui ont été dissoutes.

** (552/19) Compagnie de portefeuille du groupe public français ERAP-ENTREPRISES DE RECHERCHE & D'ACTIVITES PETROLIERES (cf. n° 548 p.33), la SOGERAP SA (Paris) s'assurera une participation de 10 % dans le groupe de revêtements routiers ENTREPRISES ALBERT COCHERY SA de Paris (cf. n° 545 p.18) à l'occasion de la prochaine augmentation de son capital à F. 24,3 millions.

Parmi les actionnaires de COCHERY, figurent : STE LYONNAISE DES EAUX & DE L'ECLAIRAGE SA de Paris (cf. n° 547 p.22) pour 11,11 %; SPAMCO SA (anc. SIDELOR SA), membre du groupe CIE DE PONT-A-MOUSSON SA (cf. n° 548 p.19), pour 7,73 %; USINOR SA (cf. n° 541 p.37) pour 7,73 %; IMPERIAL CONTINENTAL GAS ASSOCIATION LTD de Londres (cf. n° 484 p.19) pour 5,67 %, etc...

** (552/20) L'entreprise espagnole de construction immobilière CONSTRUCCIONES FEBAS SA (anc. CONSTRUCCIONES SANTA SUSANA SA) de Barcelone, que préside M. Antonio Carrio-Gimenez, a ouvert à Bruxelles une succursale dirigée par M. R. Kervyn de Meerendré.

** (552/20) Membre à La Haye du groupe T.B.B.-KONDOR GROEP N.V. (cf. n° 526 p.16), l'entreprise de génie civil INGENIEURS-BUREAU VOOR BOUWNIJVERHEID N.V. (cf. n° 512 p.18) a conclu un accord de coopération et d'association avec quatre autres firmes néerlandaises de la branche, dont le chiffre d'affaires annuel cumulé s'élève à plus de Fl. 200 millions, pour la réalisation de projets communs. Le cadre en sera à Utrecht la société "PROJECT 5" MIJ. TOT ONTWIKKELING VAN BOUWPROJECTEN N.V., que dirigera M. J. van der Kooij.

Les firmes concernées sont ALGEMENE BOUWONDERNEMING "ALBOUW" N.V. (cf. n° 546 p.31) et KORTEWEG'S BOUWMIJ. N.V. (cf. n° 540 p.16) de Breda ainsi que BOUWBEDRIJF KNOOP & GIEZEN N.V. (Groningue) et N.V. BOUW & AANNEMINGSMIJ. "ARNHEM ZUID" (Velp).

** (552/20) Une rationalisation des intérêts du holding immobilier ANDRE MILLER CORP. SA de Paris (cf. n° 458 p.24), qu'anime M. André Miller, a entraîné l'absorption des ATELIERS DE MECANIQUE DU SUD-MECASUD SA (Montpellier/Hérault) par l'UNION INDUSTRIELLE & D'ENTREPRISE U.I.E. (Paris).

Spécialiste de l'étude des problèmes techniques, économiques et financiers ainsi que de l'expertise de matériaux de construction et immeubles, celle-ci a porté son capital à F. 8,4 millions en rémunération d'actifs - comprenant notamment des bâtiments à usage industriel situé à Montpellier, Bordeaux/Gironde et Heer Hugowaard/Pays-Bas - estimés (bruts) à F. 13,3 millions.

** (552/20) Créée récemment à Lille sous la présidence de M. H. Derely, la SOPRIMNOR-STE DE PROMOTION IMMOBILIERE DU NORD SA (capital de F. 1 million) l'a été par les établissements financiers CIE NOUVELLE FONCIERE & FINANCIERE-CINOFI SA (Paris), STE FINANCIERE DE VALEURS INDUSTRIELLES & DE VALEURS DE BANQUE VALORIND SA (groupe STE GENERALE SA de Paris - cf. n° 551 p.26), CREDIT DU NORD SA de Lille (cf. n° 517 p.26) et LA MONDIALE de Mons-en-Baroeul/Nord (cf. n° 536 p.18).

CHIMIE

(552/20) La société REDIS-RESINES & DISPERSIONS SA de Paris (cf. N° 544 p. 21) - passée du contrôle direct du groupe RHONE POULENC SA (Paris) à celui de sa filiale PRODUITS CHIMIQUES PECHINEY-SAINT-GOBAIN SA (cf. infra) à laquelle celui-ci a fait apport de sa majorité à 65 % - a constitué avec le groupe de Madrid UNION ESPANOLA DE EXPLOSIVOS RIO-TINTO SA une filiale paritaire, INDUSTRIAS QUIMICAS DEL CARRION SA (capital de Ptas 15 millions, chargée, sous la direction de M. Euzebio Perez Bodija, de l'exploitation d'une usine (en cours de construction) d'émulsions de styrène butadiène qui sera opérationnelle courant 1970 avec une capacité de 5.000 t./an.

Anc. UNION ESPANOLAS DE EXPLOSIVOS SA, le groupe espagnol a adopté son actuelle raison sociale pour avoir absorbé, fin 1969, la CIA ESPANOLA DE MINAS DE RIO TINTO, affiliée pour 33,3 % au groupe de Londres R.T.Z.-THE RIO TINTO ZINC CORP. LTD (cf. n° 541 p.33).

** (552/21) L'entreprise de colles, adhésifs, gélatines, stéarines, graisses, aliments pour bétails SCHEIDEMANDEL-MOTARD-WERKE AG de Berlin-Spandau (cf. n° 302 p.23) a présidé à la naissance à Vicome de la firme de négoce d'articles chimico-techniques SCHEIDEMANDEL CHEMISCH-TECHNISCHE ERZEUGNISSE GmbH (capital de Sch. 100.000), que gère M. Hans-Dieter Kaspar.

La fondatrice (capital de DM. 9,5 millions) réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM. 50 millions avec 700 salariés. Ses principales filiales en République Fédérale sont BAUER & HÄSELBARTH GmbH (Hambourg), KEIME LEIME CHEMISCHE FABRIK VORN. WILHELM KEIME KG (Cologne), W. CUYPERS & STALLING GmbH (Hambourg), F. SELTSAM NACHFOLGER GMS. FÜR CHEMISCHE INDUSTRIE mbH (Forchheim/Oberfr.), MÜHLENLEIM-WERK OTTO FRANZ & CO KG (Hau-sen), CHEMISCHE FABRIK THEODOR ROTTA KG de Mannheim (50 %) et TECHNOCHEMIE GmbH VERFAHRENSTECHNIK de Heidelberg (66,6 %).

** (552/21) Spécialisée aux Pays-Bas dans l'application de revêtements chimiques et résines anti-corrosives pour tuyauteries notamment, la firme N.V. PLASTICLINING de Valthermond (cf. n° 465 p.19) a accordé à la compagnie TOKYO NIHONYOKI KOGYO CO LTD (Tokyo) une licence de ses enduits chimiques pour le Japon, Taiwan et la Corée du Sud.

Animée et contrôlée par M. J.L. Poldervaart, l'entreprise néerlandaise a obtenu en 1968 une licence pour le Benelux de revêtements en résines synthétiques de la société de Hambourg METALLISATOR GmbH - récemment passée sous le contrôle du groupe TH. GOLDSCHMIDT AG d'Essen (cf. n° 536 p.21) - et elle s'est donnée en 1969 une filiale, ZINCOAT N.V. (Veenoord-Sleen) au capital de Fl. 250.000.

** (552/21) Le groupe E.N.I.-ENTE NAZIONALE IDROCARBURI de Rome (cf. n° 550 p.43) a réduit de 11 à 6 % sa participation dans l'entreprise de sulfate de potassium ISPEA-INDUSTRIA SALI POTASSICI & AFFINI SpA de Pasquasia Corvillo/Palermo (cf. n° 398 p.28) au profit de ses deux associés, ENTE MINERARIO SICILIANO-E.M.S. de Palerme (50%) et MONTECATINI EDISON-MONTEDISON SpA de Milan (44 %).

ISPEA, créée en 1966 pour la mise en valeur des gisements de sels potassiques que possède en Sicile MONTEDISON, son actionnaire pour 40 % à l'origine (cf. n° 346 p.18), procède à de nouvelles installations représentant un investissement global de Li. 20 milliards pour l'exploitation des gisements de Palo, San Cataldo, Campofranco, Recalmuto et Stincone.

** (552/21) Le groupe de Düsseldorf HENKEL GmbH (cf. n° 550 p.23) a enrichi ses intérêts en Afrique en s'y dotant d'une filiale de production de colles en Tanzanie, HENKEL CHEMICALS EAST AFRICA LTD (Dar-es-Salam), dont les activités compléteront celles de la filiale sudafricaine HENKEL SOUTH-AFRICA (PTY) LTD (Durban), spécialisée dans les colles, détergents industriels ainsi qu'additifs pour cuir et textile.

** (552/21) Le groupe UNILEVER N.V. de Rotterdam (cf. n° 551 p.30) a conclu à Belgrade un accord de coopération à long terme avec le groupe chimique SAPONIA (usines à Osjek/Croatie), qui bénéficiera notamment de sa technologie industrielle et commerciale en matière de détergents.

** (552/21) Née début 1969 (cf. n° 499 p.20) d'une association paritaire entre les groupes UGINE KUHLMANN SA (cf. infra "Metallurgie") et PRODUITS CHIMIQUES PECHINEY-SAINT-GOBAIN SA (Neuilly/Hts-de-Seine) - passée depuis sous le contrôle à 51 % du groupe RHONE POULENC SA (cf. n° 551 p.18) - la compagnie GENERALE DES ENGRAIS SA, chargée de coordonner la politique commerciale et la gestion des activités "Engrais" de ses sociétés-mères, va se voir apporter par celles-ci leurs actifs industriels dans ce domaine.

** (552/22) Animée par MM. Jan Talsma et H.J.J. Hofman, l'entreprise néerlandaise de caséine formaldéhyde pour boutons et plaques, résines polyester et verre acrylique CASOLITH N.V. de Leeuwarden (anc. CHEMISCHE INDUSTRIE EEWAL N.V.) a présidé à la création à Amsterdam de la société de portefeuille et financière AMSTERDANSE BEHEER & FINANCIERINGSMIJ. LOWO N.V. (capital de Fl. 0,5 million), que contrôle directement la filiale de portefeuille BELEGGINGSMIJ. FITAL N.V. de Leeuwarden (anc. CASOLITH HOLDING N.V.).

COMMERCE

(552/22) Filiale du groupe d'import-export de Rotterdam AUGUST KÖPCKE & C^o N.V. (cf. n^o 488 p.40), la firme de représentation de matériels industriels (notamment construction navale) KÖPCKE AGENTUREN N.V. de Rotterdam (cf. n^o 284 p.21) a ouvert à Anvers - où sa compagnie-mère a déjà une filiale directe - une succursale que dirige M. W. van Noortwijk.

Animée par MM. J. Cromzigt et H. Strelin, KÖPCKE AGENTUREN est notamment l'agent des firmes britanniques PAINS-WESSEX LTD (Salisbury), Mc MURDO INSTRUMENT C^o LTD (Portsmouth), SIEBE GORMAN & C^o LTD (Surrey) ainsi que des firmes norvégienne BRENNA TRADING C^o (Oslo) et américaines BAND-IT C^o (Denver), THE WALTON C^o (Hartford) et Wm. L. RIGGS C^o (Tulsa).

** (552/22) L'entreprise de négoce international (biens de consommation, d'équipement et installations chimiques "clés en main") CIE OLIVIER SA de Paris (cf. n^o 530 p.20) a présidé à la formation à Lausanne d'une affaire de prise de participations dans toutes sociétés commerciales, industrielles, financières, bancaires, minières, mobilières et immobilières, OLIVIER INTERNATIONAL SA (capital de FS. 250.000), que préside M. Maurice Rosier, son propre président.

** (552/22) Le groupe succursaliste franco-belge DOCKS DU NORD-LES ECO SA de La Madeleine-lez-Lille (cf. n^o 494 p.20), dont les points de vente sont situés notamment dans le Nord et l'Est de la France ainsi que le Sud de la Belgique, a présidé et participé symboliquement à la création en Belgique de la CIE FRANCO-BELGE DES HYPERMARCHES-FRABELMAR SA (Ransart-lez-Charleroi).

Celle-ci (capital de FB. 50 millions) a pour principaux actionnaires les entreprises LOUIS DELHAIZE-CIE FRANCO-BELGE D'ALIMENTATION SA de Ransart (cf. n^o 488 p.23) pour 85 %, et CORA SA (Paris) pour 10 %, toutes deux membres du groupe LES ECO.

** (552/22) Une association nouée à Cologne entre deux entreprises de négoce en gros de quincaillerie assurant ensemble un chiffre d'affaires annuel de DM. 1,75 milliard, EGU-EISENWAREN-GROSSHÄNDLER-UNION et UNIMET HANDELSGESELLSCHAFT EUROPÄISCHER EISENWARENGROSSHÄNDLER mbH, a donné naissance à la société d'achat UNIFER GmbH (Cologne).

CONSEIL ET ORGANISATION

(552/23) Spécialiste à New York de conseil en gestion, études de marchés, etc..., le cabinet CRESAP Mc-CORNICK & PAGET-C.M.P. INC. a ouvert à Bruxelles une succursale que dirige M. G. Petitpas (Teaneck/N.J.).

C.M.P. s'est défait en novembre 1968 de sa participation à Munich dans la firme INFRATEST C.M.P. INSTITUT FÜR UNTERNEHMENSBERATUNG & INVESTITIONSGÜTER-MARKFORSCHUNG GmbH (transformée en INFRATEST-INVEST) qu'elle avait fondée en 1965 à parité avec la société INFRATEST GmbH & C^o MARKTFORSCHUNG-WIRTSCHAFTSFORSCHUNG-MOTIVFORSCHUNG-SOCIALFORSCHUNG de Munich (cf. n^{os} 496 p.23 et 515 p.22).

** (552/23) A capital italien, le holding du Liechtenstein REDORTA MARITIME SERVICES ANSTALT SA (Schaan) a formé à Bruxelles, en association symbolique avec sa filiale RAPID ANSTALT (Schaan), la société REDORTA MARITIME SERVICES SA (capital de FB. 250.000) qui, présidée par M. Cesare Ponza di San Martino (Rome), a pour objet l'étude, l'organisation, la consultation et la coordination en matière de transports maritimes.

** (552/23) La firme française de conseil en organisation industrielle PIERRE BARBIER & CIE SA (cf. n^o 505 p.22) a présidé à la création à Anderlecht-Bruxelles de la société d'études et d'assistance en mécanique, électricité et électronique PRESTEC SA (capital de FB. 1 million), que dirigent MM. R. Guns et W. Poppe et contrôlent directement trois de ses affiliées : EUROPEAN TECHNICAL INVESTMENTS SA de Luxembourg (60 %), CIE EUROPEENNE DE PARTICIPATION & DE DEVELOPPEMENT SA de Paris (30 %) et BELGIAN TECHNIC ASSISTANCE SERVICE SA d'Ixelles-Bruxelles (9 %).

CCONSTRUCTION ELECTRIQUE

(552/23) Spécialiste de petit appareillage électrique de connection et contact, la firme française ETS LEGRAND SA de Limoges/Hte Vienne (cf. n^o 531 p.27) a décuplé le capital de sa filiale commerciale de Madrid LEGRAND ESPANOLA SA (cf. n^o 435 p.23) et s'en est assurée le contrôle absolu.

LEGRAND, dont le chiffre d'affaires a atteint F. 176,6 millions en 1969, a récemment négocié l'absorption à Paris de la société MITTON & CIE SA, dont l'usine de Pau (armoires et pupitres métalliques pour appareillage électrique) forme désormais sa Division LEGRAND PYRENEES. Elle dispose chez les Six de filiales à Milan, LEGRAND ITALIANA SpA, St-Gilles-Bruxelles, LEGRAND BELGIQUE SA, et Dieringhausen, PLAMA GmbH.

** (552/23) Membre du groupe français d'appareillages électriques et projecteurs pour automobiles et motocycles qu'anime M. Pierre Cibié, la compagnie CIBIE-ANGERS Sarl de Bobigny/Seine-St-Denis (cf. n^o 520 p.22) a participé pour 46,5 % à la création en Belgique de l'entreprise industrielle et commerciale CIBIE HAINAUT SA à Ghislenghien (capital de FB. 20 millions), qui compte pour autres actionnaires importants son président M. Pierre Cibié (15 %) et l'homme d'affaires allemand Rudolf Warne (Niedernhausen/Taunus) pour 35,5 %.

** (552/24) La compagnie suédoise de matériels d'éclairage ATELJE LYKTAN A/B (Åhus) s'est donnée une filiale commerciale à Hambourg, ATELJE LYKTAN GmbH (capital de DM 20.000), avec pour gérant M. Jan Huss (Hambourg).

** (552/24) Nouvellement constituée à Zurich pour la prise de participations ainsi que le financement d'entreprises commerciales, financières et industrielles, la société NIBUNA GmbH (capital de FS 20.000) appartient aux hommes d'affaires allemand Herbert Nack (Wiesbaden-Biebrich) et suisse Max Nievergelt (Zurich) pour 95 % et 5 % respectivement.

M. Herbert Nack est l'animateur en République Fédérale de l'entreprise de construction de juke-box et jeux automatiques NSM APPARATEBAU GmbH & Co KG de Bingen (cf. N° 342 p. 23) qui, au capital de DM 2 millions, emploie 700 personnes, ainsi que de la société de vente LÖWEN-AUTOMATEN KG de Bingen (dont l'associée personnellement responsable est la firme LÖWEN-AUTOMATEN GmbH) qui, au capital de DM 4 millions, est elle-même notamment intéressée dans les firmes SIGERT VERLAG GmbH (Brunswick), HERMANN R. VOLLBRACHT NACHF. (Hanovre) et A.K. GRÜNBERG NACHF. (Ulm).

** (552/24) Afin de renforcer sa position sur le marché américain - où sa filiale SIEMENS CORP. (Iseling/N.J.) réalise un chiffre d'affaires annuel de la contrevaletur de DM 180 millions - le groupe électrique et électronique de Berlin et Munich SIEMENS AG (cf. N° 549 p. 26) va s'unir au groupe ALLIS CHALMERS MANUFACTURING Co de Milwaukee/Wis. (cf. N° 542 p. 25) par un large accord de coopération. Dans une première étape, en 1970, il lui accordera un grand nombre de licences de fabrications électro-techniques (équipement de centrales notamment), lesquelles pourront ultérieurement donner lieu à la création d'une ou plusieurs filiales commerciales et industrielles communes.

ALLIS CHALMERS, qui a arrêté ses productions de turbines à vapeur en 1962 mais est restée l'un des principaux producteurs américains de turbines hydrauliques, s'associera par ailleurs à la compagnie KRAFTWERK UNION AG de Mülheim/Ruhr (cf. N° 538 p. 25), filiale paritaire de SIEMENS et du groupe AEG TELEFUNKEN (Berlin et Francfort), pour former aux Etats-Unis une affaire de conception, vente et maintenance d'équipements pour centrales (y compris turbines à vapeur), ALLIS CHALMERS POWER SYSTEMS INC. (Milwaukee). Les matériels ainsi conçus seront fabriqués par les deux partenaires.

CONSTRUCTION MECANIQUE

(552/24) La firme de vente en gros et exportation d'appareillages mécaniques et électromécaniques pour l'automation industrielle WORLD AUTOMATION INC. de New York a installé à Amsterdam une filiale commerciale, WORLD AUTOMATION (HOLLAND) N.V. (capital de Fl. 25.000), dirigée par M. Bernardus P. Visser.

Animée par M. Allan R. Skopp, la fondatrice a pris pied en 1969 au Royaume-Uni avec une filiale sous son nom à Londres, que dirige M. Ronald Walker.

** (552/24) Représenté jusqu'ici chez les Six par le groupe AGFA GEVAERT notamment, le groupe américain de machines auxiliaires de mécanographie en continu pour tri de cartes perforées, banques magnétiques, etc ... TAB PRODUCTS Co (San Francisco/Cal.) va prendre pied aux Pays-Bas en y créant une filiale TAB PRODUCTS EUROPE N.V. (Heemstede), dotée de quatre succursales et d'un magasin central de matériel à Waddinxveen, ainsi qu'en y négociant la cession de certaines licences de fabrication.

** (552/25) Issue de la récente concentration des entreprises suisses de ressorts de précision (notamment pour l'horlogerie) RESIST SA FABRIQUE DE RESSORTS (Neuchâtel) et FABRIQUE DES RESSORTS ENERGIE BRACHOTTE & CIE (St-Imier/Berne), la compagnie RESSORTS ENERGIE SA (St-Imier) qui, avec 150 salariés, couvre environ 25 % de la production nationale de ressorts d'horlogerie, a noué une association avec la compagnie française de la branche AUGÉ RESSORTS SA de Besançon/Doubs (anc. AUGÉ & CIE SA - cf. N° 432 p. 29). Il en est née une filiale paritaire à Neuchâtel, RESSORTS REUNIS SA (capital de FS 100.000), qui, sous la présidence de M. Maurice Brachotte et la vice-présidence de M. André-Charles Augé, coordonnera les activités de ventes des deux fondatrices sur le marché suisse et développera leur coopération dans le domaine technique et pour l'achat en commun de matières premières.

Le partenaire français y a pour associée son affiliée "UNIRESSOR"-MANUFACTURES DE RESSORTS D'HORLOGERIE REUNIS SA (Sarreguemine/Moselle) - laquelle possède trois sociétés-sœurs TECHNIGLACE Sarl, SOCAME Sarl et AUGÉ DECOUPAGE SA (capital de F. 850.000), toutes trois à Besançon.

** (552/25) Spécialisée dans la distribution d'installations de réfrigération pour l'industrie alimentaire, l'entreprise allemande S.K. KÄLTE GEORG SMITH GmbH de Francfort (cf. N° 429 p. 23) a accueilli comme nouvel associé, avec une participation supérieure à 25 %, le groupe français SATAM-SA POUR TOUS APPAREILS MECANIQUE de La Courneuve/Seine-St-Denis (cf. N° 520 p. 25) à travers sa filiale FROID SATAM NEVE SA.

S.K. KÄLTE (capital de DM 1,5 million), qui réalise avec 160 salariés un chiffre d'affaires annuel de DM 25 millions, a une filiale à Vienne, S.K. KÄLTE GEORG SMITH GmbH, et elle représente en République Fédérale les compagnies américaines de la branche FOGEL REFRIGERATOR CORP. (Philadelphie/Pa.), FOSTER REFRIGERATOR CORP. (Hudson/N.Y.) ainsi que la Division KELVINATOR INTERNATIONAL CORP. (Detroit/Mich.) du groupe AMERICAN MOTORS CORP. De son côté, le groupe français est licencié de la compagnie HUSSMANN REFRIGERATOR Co (St-Louis/Mo.).

** (552/25) Poursuivant son expansion à l'étranger (cf. N° 550 p. 27) le groupe suédois S.K.F.-A/B SVENSKA KULLAGERFABRIKEN (Göteborg) a installé une filiale au Mexique, RODANTES INTER-CONTINENTAL SA DE CV-RICSA (Puebla) pour la fabrication de billes et microbilles, avec pour associés minoritaires les compagnies française S.N.R.-STE NOUVELLE DE ROULEMENTS SA, filiale à Annecy du groupe RENAULT (cf. N° 532 p. 29 et supra) et mexicaine CIDA CIA INTERCONTINENTALE DE DESAROLLO SA de Mexico (cf. N° 397 p. 25).

Depuis 1966, ces deux dernières se partagent à égalité le contrôle à Puebla de l'entreprise de roulements à bille INDUSTRIA DE BALEROS INTERCONTINENTAL SA DE C.V.-IBISA, qui sera le principal client de la nouvelle RICSA. En avril 1969, le groupe suédois s'est assuré dans IBISA une participation minoritaire, rémunérée par la cession à S.N.R. d'un intérêt équivalent dans sa filiale de Buenos Aires CIA ARGENTINA DE RODAMIENTOS SA INDUSTRIAL COMMERCIAL & FINANCIERA.

** (552/25) Affiliée au groupe de lunetterie LES FRERES LISSAC SA (Paris), la société SILOR SA - née de la récente fusion de la STE INDUSTRIELLE DE LUNETTERIE SA (société absorbante) avec les entreprises LOR-LOGIC SA, STE LUNETTERIE NOUVELLE Sarl, etc ... (cf. N° 541 p. 25) - a pris pied en Espagne avec la création à Madrid d'une filiale commerciale, SILOR IBERICA SA (capital de Ptas 5 millions).

Une des récentes initiatives de la fondatrice a été l'installation, en décembre 1969, d'une filiale à Cologne, SILOR-DEUTSCHLAND KONTAKTLINSEN (capital de DM 20.000), spécialisée dans la commercialisation de verres de contact. A l'étranger, ses autres filiales sont à Milan TELEGIC ORMA SpA, Lisbonne SOLS SA, Genève TELEGIC SA, Londres ORMA OPTICAL LTD et New York LA LUNETTE DE PARIS Co LTD.

** (552/26) Spécialisée à Paris dans la conception de machines mécaniques (notamment à fileter et à copier), l'entreprise CRI-DAN SA s'est donnée à Gandshoven-Bruxelles une filiale à vocation technique et commerciale, CRI-DAN NORD SA (capital de FB 2 millions), dont les premiers administrateurs sont MM. Benoit Castelli, Gérard Vennin et Frederic Jenny.

Les machines conçues par CRI-DAN sont construites par un réseau de licenciées comprenant H. ERNAULT-SOMUA SA de Paris (groupe SCHNEIDER SA - cf. N° 545 p. 24), HAHN & KOLB KG de Stuttgart (cf. N° 444 p. 23), ZUCCA & CIELO Sas de Beinasco/Turin, ALFRED HERBERT LTD de Coventry/Warwicks. (cf. N° 469 p. 25), GISHOLT MACHINE C° de Madison/Wis. (cf. N° 80 p. 19), TSUGAMI TRADING CORP. de Tokyo et MYSORE KIRLOSKAR LTD de Harihar (Inde). Leur commercialisation est assurée par un réseau d'agents couvrant la France, SORETEC SA (Asnières/Hts-de-Seine), République Fédérale et Autriche HAHN & KOLB (Stuttgart, Düsseldorf et Vienne), Belgique, MAC TILS SA (Bruxelles), Pays-Bas, R.S. STOKVIS & ZONEN N.V. de Rotterdam (cf. N° 539 p. 25), Italie, ZUCCA-CIELO (Turin) et CO.G.E.M.A. DI DE ANGELIS TOMMASCO (Milan), Grande-Bretagne, HERBERT-BSA LTD de Birmingham (filiale d'ALFRED HERBERT - dont une autre filiale, HERBERT MACHINE TOOL AGENCY (PTY) LTD (Springfield), assure la représentation en Afrique du Sud, et une autre encore, ALFRED HERBERT (INDIA) P.V.T. LTD, l'assure en Inde-Etats-Unis GISHOLT MACHINE C°, Suisse, CHARLES VULTIER & C° SA (Zurich et Genève), Suède A/B BÖNTHRON & EWING (Stockholm), Australie, McPHERSONS LTD (Melbourne, Alexandria, Ridleyton, Queensland et Perth), Argentine, Brésil, Canada, Danemark, Espagne, Finlande, Israël, Mexique, Norvège, Pakistan et Portugal.

** (552/26) Connu pour ses compresseurs, pompes à gros débit, matériels de forage pétrolier, machines pneumatiques lourdes, etc ..., le groupe américain GARDNER-DENVER C° de Quincy/Ill. (cf. N° 532 p. 26) a renforcé ses intérêts à Bruxelles - une filiale sous son nom - avec l'ouverture d'une succursale dirigée par M. R.G. Hevle. En Europe, ce groupe dispose de nombreux intérêts, notamment à Milan, Stuttgart, Haarlemmermeer/Pays-Bas, Stockholm, Londres, etc ...

** (552/26) Le groupe américain de machines-outils CINCINNATI MILLING MACHINE C° de Cincinnati/Ohio (cf. N° 551 p. 28) a étendu ses intérêts chez les Six en créant à Schaerbeek-Bruxelles une filiale de vente et de leasing, CINCINNATI-MILACRON SA (capital de FB 100.000), dont les premiers administrateurs sont MM. Walter Zorich, Jacques Arts et Clifford Myer.

Début 1970, le groupe a procédé à la même opération en créant à Londres la CINCINNATI MILACRON LTD (capital de £ 100).

** (552/26) L'entreprise française de matériels de génie civil (grues, bétonneuses, échafaudages, petit matériel de chantier) ATELIERS CADILLON SA de Charolles/S. & L. (cf. N° 461 p. 26) s'est dotée d'une filiale de vente à Darmstadt, CADILLON-BAUMASCHINEN GmbH (capital de DM 100.000).

** (552/26) Filiale à Manchester du groupe COATS PATONSLTD de Glasgow (cf. N° 550 p. 44), l'entreprise de moules et pièces de fonderie pour matières thermostiques DYNACAST INTERNATIONAL LTD (cf. N° 493 p. 23) a créé en République Fédérale, en association avec la société MEZ AG (Fribourg/Brigau), filiale textile du groupe de Glasgow, une affaire de fabrication et négoce de machines et moules pour le moulage par injection, DYNACAST DEUTSCHLAND GmbH (Fribourg) au capital de DM 200.000, que gèrent MM. Michael Bell et Jürgen Müller.

La compagnie de Manchester était déjà présente sur le Continent avec une filiale quasi-absolue à Paris, DYNAMOLD INTERNATIONAL SA.

** (552/27) .. Les entreprises française BONTAMI Sarl (Vincennes/Val de Marne) et allemande SUMAK-SÜDDEUTSCHE MASCHINEN & METALLWARENFABRIK WILHELM WECKERLE KG de Stuttgart-Zuffenhausen (cf. N° 348 p. 25) ont conclu un accord de coopération en matière d'équipements de magasins et supermarchés.

La première commercialise notamment en France les armoires basse température de la compagnie américaine FOGEL REFRIGERATOR C° (Philadelphie/Pa.) et les distributeurs automatiques de la compagnie allemande DWM AUTOMATENBAU GmbH de Berlin (cf. N° 407 p. 22), filiale pour 96,25 % et 3,75 % respectivement des sociétés DEUTSCHE WAGGON & MASCHINENFABRIKEN GmbH et KELLER & KNAPPISCH GmbH MASCHINENBAU (toutes deux membres du groupe QUANDT - cf. N° 551 p. 38). La seconde est notamment licenciée de la compagnie américaine de matériels frigorifiques pour l'industrie alimentaire, magasins, etc ... HUSSMANN REFRIGERATOR C° (cf. supra), Division du groupe alimentaire PET INC. (anc. PET MILK C° de St-Louis/Mo.).

** (552/27) Le doublement à DM 4 millions du capital de la compagnie allemande de machines agricoles LELY-DECHENTREITER MASCHINENFABRIK GmbH d'Asbach-Baümenheim (anc. JOSEF DECHENTREITER MASCHINENFABRIK GmbH) a été souscrit pour moitié chacun par le holding suisse LELY ZUG AG (Zug) et son propriétaire Cornelius van der Lely (Zug/Suisse).

Celui-ci est l'animateur du groupe néerlandais C. VAN DER LELY N.V. de Maasland (cf. N° 476 p. 20), dont le réseau commercial couvre en Europe le Royaume-Uni (St-Neots/Hunts.), la France (Alençon), l'Italie (Milan), la Suisse et l'Autriche. Dans ce dernier pays, la filiale VAN DER LELY GmbH d'Enns (anc. St-Florian) est associée à la filiale allemande au sein de la firme VAN DER LELY-ELWE KG de Fürstenfeld (anc. "ELWE" ELEKTRO-TECHNISCHE ERZEUGNISSE, LANGE & C° KG).

** (552/27) Filiale de la compagnie britannique HUNT & MOSCROP (MIDDLETON) LTD (Middleton/Manchester), l'entreprise de conception et fabrication d'installations de traitements des eaux WHITEHEADT POOLE LTD (Radcliffe/Lanc.) a obtenu une licence de fabrication et vente des équipements d'adduction et purification des eaux de la compagnie allemande PASSAVANT WERKE KG de Michelbacher Hütte (cf. N° 478 p. 23).

** (552/27) La CIE FRANCAISE DE PRODUITS METALLURGIQUES SA (Paris) a fait apport de son Département "Construction et réparation de wagons" avec son usine de Balbigny/Loire (estimé à F. 13,8 millions) à la CIE FRANCAISE DE MATERIEL FERROVIAIRE SA (Paris), dont le capital a été porté à F. 3,5 millions, et avec laquelle elle est liée notamment par leur président commun, M. Jean Tastevin.

Désormais spécialisée dans la construction et le leasing de matériels non ferroviaires, la société apporteuse dispose d'une filiale à Paris, SOFIGE & CIE Snc (leasing de matériels de transport), et d'une succursale à Milan.

** (552/27) Filiale en République Fédérale de la compagnie américaine ZOOMAR INC. de Glen Cove/N.Y. (cf. N° 450 p. 25), la manufacture de matériels optiques ZOOMAR GmbH de Grosshessenlohe/Munich (anc. KILFITT GmbH) s'est dotée à Munich d'une filiale de vente, ZOOMAR-VERTRIEBS GmbH (capital de DM 20.000), que gère M. Hans Hartmann.

** (552/27) Le groupe sidérurgique et mécanique d'Essen RHEINISCHE STAHLWERKE (cf. N° 551 p. 23) a acquis de l'entreprise allemande de machines-outils WALTHER NOTHELFER KG WERKZEUG- & MASCHINENFABRIK (Ravensburg) sa filiale de même spécialité WALTHER NOTHELFER GmbH de Lockweiler/Sarre (capital de DM 1,6 million), qui réalise avec 460 salariés un chiffre d'affaires annuel de DM 10 millions.

** (552/28) Le groupe REGIE NATIONALE DES USINES RENAULT SA de Boulogne-Billancourt/Hts-de-Seine (cf. N° 550 p. 22) s'est doté à son siège d'une filiale d'assistance technique et gestion de brevets, RENAULT INTERNATIONAL EQUIPEMENTS & TECHNIQUES (capital de F. 10 millions), dont M. J.L. Delpech assure la présidence.

Une des récentes initiatives du groupe a été la création, en association avec PEUGEOT SA (24 % chacun) et SA DES USINES CHAUSSON SA (52 %) de la compagnie CHAUSSON CARROSSERIE SA (capital de F. 20 millions). Par ailleurs, c'est une participation largement inférieure à 20 % chacun que PEUGEOT & RENAULT se sont récemment assurés dans l'entreprise mécanique SA DES ETS BRISSONNEAU & LOTZ de Paris (cf. N° 547 p. 24).

ELECTRONIQUE

(552/28) Filiale à Londres du groupe de New York LEASCO DATA PROCESSING EQUIPMENT CORP. à travers son holding LEASCO WORLD TRADE C° (cf. N° 542 p. 29), la compagnie LEASCO WORLD TRADE C° (U.K.) LTD s'est donnée à Bruxelles une filiale de software (94 %), LEASCO SYSTEMS & RESEARCH SA (capital de FB 100.000), dirigée par M. T.H. Murray (Uccle-Bruxelles).

** (552/28) La compagnie de Panama VALMINA C° INC., qu'animent MM. Leopold Mainrath (président) et Alam Vulihman, tous deux d'Ixelles-Bruxelles, a doublé à FB 10 millions le capital de sa filiale UNICARD BELGIQUE SA (cartes pour ordinateurs, fournitures de papier, rubans et bandes magnétiques) et y a intéressé pour 10 % son holding de Genève UNICARD HOLDINGS SA, créée en novembre 1969 au capital de FS 300.000.

A Paris, M. L. Meinrath détient le contrôle quasi-absolu de la firme UNICARD FRANCE SA, spécialisée dans le négoce de machines de bureau électriques (cf. N° 484 p. 19).

** (552/28) La licence de cassettes pour le procédé "E.V.R.-Electronic Video Recording" que le holding de Francfort AG FÜR INDUSTRIE & VERKEHRSWESSEN vient d'acquérir (cf. N° 551 p. 25) de l'EVR-PARTNERSHIP LTD (Londres), sera exploitée par la filiale VIDEOTHEK PROGRAMM GmbH (Wiesbaden), nouvellement formée au capital de DM 5 millions avec pour associé minoritaire (25 %) le groupe électrique et électronique de Stuttgart ROBERT BOSCH GmbH.

Ce dernier a par ailleurs décidé la construction à Dillingen/Donau - pour le compte de sa filiale ROBERT BOSCH HAUSGERÄTE GmbH qui est spécialisée dans l'électroménager et dont le capital a dernièrement été augmenté de DM 30 à 50 millions - d'une nouvelle usine de machines à laver la vaisselle et petits appareils électriques. Il a également entamé une réorganisation interne avec la constitution des filiales de Stuttgart ROBERT BOSCH APPARATEBAU GmbH (capital de DM 100.000) et de Berlin ROBERT BOSCH PHOTOKINO GmbH (capital de DM 1 million).

** (552/28) Membre depuis peu (cf. N° 503 p. 26) du groupe américain UNIVERSITY COMPUTING C° de Dallas/Texas (cf. N° 551 p. 27), la compagnie suisse de travaux à façon sur ordinateurs AUTOMATION CENTER INTERNATIONAL SA de Wettingen/Argovie (cf. N° 508 p. 26) s'est donnée à Luxembourg une filiale de prise de participations, A.C.I. FINANCE HOLDINGS SA (capital de \$ 50.000).

La fondatrice dispose de nombreux centres d'ordinateurs en Europe, et notamment à Düsseldorf, Hambourg, Francfort, Stuttgart, Munich, Nuremberg, Paris, Grenoble, Lyon, Milan, Bruxelles, Vienne, Bâle, etc ...

** (552/29) La représentation en République Fédérale des appareils de contrôle électronique de la compagnie suisse "ELOME", STOLL ELEKTRONIK (Opfikon/Zürich) est désormais du ressort de la société ELOME ELEKTRONIK GmbH (Delmenhorst), nouvellement formée au capital de DM 20.000 avec pour gérants MM. Kurt Stoll (animateur de la compagnie suisse), Egon Müller et Klaus Gröhn.

** (552/29) Récemment constituée en République Fédérale (cf. N° 549 p. 28) en tant que filiale de l'entreprise française de composants électroniques RADIALL SA (Rosny-sous-Bois/Seine-St-Denis), la firme RADIALL GmbH ELEKTRONISCHE BAUELEMENTE de Buchschlag/Hesse (capital de DM 40.000), que gère M. E.C.P. Yvon Gattaz, s'est vu confier la représentation pour ce pays des semi-conducteurs de l'entreprise SILEC-SEMI-CONDUCTEURS SA de Paris (capital de F. 100.000), que préside M. Robert Thibault et qui est filiale de la SILEC-STE INDUSTRIELLE DE LIAISONS ELECTRIQUES SA de Paris (cf. N° 533 p. 37).

EMBALLAGE

(552/29) La compagnie française d'emballages métalliques ETS. J. CARNAUD & FORGES DE BASSE-INDRE SA de Paris (cf. N° 486 p. 31) a porté à 86,88 % son contrôle sur sa filiale espagnole CARNAUD GALICIA SA de Vigo (capital de Ptas 99,26 millions).

Les principaux intérêts de CARNAUD à l'étranger comprennent des filiales sous son nom à Alger et Casablanca, ainsi que des participations dans la STE IVOIRIENNE D'EMBALLAGES METALLIQUES SA (50,83 %), STE TUNISIENNE D'EMBALLAGES METALLIQUES SA (33,2 %), EMBALLAGES LEGERS METAL-AFRICAINS SA au Sénégal (33,2 %) et HELLAS CAN en Grèce (cf. N° 297 p. 27) pour 15 %.

** (552/29) Le groupe de New York CONTINENTAL CAN C° INC. (cf. N° 432 p. 32) a décidé de se donner une filiale de portefeuille, EUROPEMBALLAGES CORP. (Del.) ayant son siège administratif à Bruxelles, et où il sera associé 85/15 avec le groupe METAL BOX C° LTD de Londres (cf. N° 483 p. 27). Ce dernier apportera notamment à la nouvelle affaire son contrôle en Italie sur la firme d'emballages métalliques SUPERBOX SpA de Florence (cf. N° 382 p. 32) ainsi que sa participation minoritaire aux Pays-Bas dans la compagnie THOMASSEN & DRIJVER-VERBLIFA N.V. de Deventer (cf. N° 539 p. 26) - où le groupe américain a lui-même un intérêt de près de 10 % dont il fera également apport à EUROPEMBALLAGE : celle-ci lancera alors une offre publique pour s'assurer le contrôle de cette compagnie.

CONTINENTAL CAN fera aussi apport à sa nouvelle filiale de sa participation majoritaire, acquise en 1969 (cf. N° 512 p. 27), dans la compagnie allemande SCHMALBACH-LUBECAWERKE AG (Brunswick). Plusieurs de ses licenciées en Europe (dont SUPERBOX, SCHMALBACH et THOMASSEN & DRIJVER) sont liées depuis 1962 (cf. N° 150 p. 19) dans une société d'étude à Paris, EUROPEMBALLAGE SA (cf. N° 408 p. 25).

ENGINEERING

(552/29) Le groupe américain d'engineering WILLIAMS BROTHERS C° de Tulsa/Okl. (cf. N° 544 p. 33) a conclu à Amsterdam une association en participation avec le groupe V.M.F.-VERENIGDE MACHINEFABRIEKEN N.V. (cf. N° 546 p. 40) pour l'engineering et la construction de conduites de pétrole ou de gaz, stations de pompage et

de stockages annexes, etc ... Le cadre en sera la Division PROJECT TECHNOLOGISTS (Schiedam) du second; créée en 1969 et occupant quelque 110 ingénieurs et techniciens, celle-ci sera transformée en PROTECH INTERNATIONAL N.V. sous la direction de MM. George H. Beck et C. Boerman.

Dans un secteur connexe, V.M.F. contrôle la société d'engineering gazier AARD-GAS SERVICE N.V. de 's-Gravenhage (cf. N° 389 p. 28) en association avec le groupe américain d'engineering BECHTEL CORP. (San Francisco/Cal.).

** (552/30) Animateur en Suisse du réseau de firmes KONTRON, M. Branco Weiss (Zurich) est gérant en République Fédérale du bureau de contrôle physique et chimique de matériaux de fabrication LWU LABORATORIUM FÜR WERKSTOFFUNTERSUCHUNG GmbH, nouvellement créé à Munich au capital de DM 20.000.

M. Branco Weiss préside notamment à Zurich les sociétés KONTRON AG au capital de FS 60.000 (appareils de mesure et produits techniques), KONTRON ELECTRONIC AG au capital de FS. 50.000 (instruments électroniques de mesure), KONTRON HOLDING AG au capital de FS 250.000 (portefeuille) et KONTRON-TECHNIK AG au capital de FS 50.000 (maintenance d'appareils et instruments de mesure). En Autriche, il est gérant de la société KONTRON GmbH (Vienne) au capital de Sch. 100.000.

FINANCE

(552/30) La BANQUE LAMBERT Scs de Bruxelles (cf. N° 543 p. 27) s'est dotée à Francfort d'une filiale à vocation de transactions para-bancaires et de gestion de participations, LAMBERT GmbH, dont le capital de DM 0,02 millions a été immédiatement élevé à DM 3 millions, et que gèrent MM. Philippe Lambert et Jean Frère (Bruxelles).

La fondatrice a récemment négocié le principe (cf. N° 539 p. 33) d'une association à égalité avec la WESTDEUTSCHE LANDESBANK-GIROZENTRALE (Düsseldorf et Münster) au sein d'un établissement bancaire au cours de création à Francfort sous le nom de RICHARD DAUS & C° BANKIERS, VORM. HANS W. PETERSEN (fonds de commandite de DM 12 millions), devant notamment reprendre une partie des activités de la banque S.G. WARBURG & C° VORM. HANS W. PETERSEN.

** (552/30) Récemment constituée à Genève (cf. N° 539 p. 32) par l'établissement financier de Paris FINACOR SA (minoritaire) en association, entre autres, avec la banque de Zurich JULIUS BÄR & CIE, la CIE DE BANQUE & D'INVESTISSEMENTS-CBI SA (capital de FS 8 millions), que préside M. Nicolas-Julius Bär, s'est dotée à son siège d'une filiale qui opérera principalement hors de Suisse, MONECOR STE FINANCIERE SA (capital de FS 300.000). Celle-ci est présidée par M. Jacques Sidès, directeur général de FINACOR - laquelle y est associée à parité avec CBI.

** (552/30) La CONTINENTAL ILLINOIS NATIONAL BANK & TRUST C° de Chicago (cf. N° 451 p. 29) va renforcer le réseau chez les Six de sa filiale de New York CONTINENTAL BANK INTERNATIONAL en ouvrant des succursales à Rotterdam et à Munich.

Déjà installée à Paris, Amsterdam, Francfort, Bruxelles et Milan, la banque américaine a récemment créé à Luxembourg la société de portefeuille CONTINENTAL INTERNATIONAL FINANCE SA. Elle envisage par ailleurs d'installer à Zurich son second établissement pour la Suisse, après celui de Genève (cf. N° 479 p. 30).

** (532/31) L'entreprise française de financement de transactions internationales STE RHODANIENNE D'ENTREPRISE & DE FINANCEMENT-RHODAFIN SA de Paris (cf. N° 356 p. 26) s'est dotée d'une filiale à Francfort, INDEXPORT INDUSTRIEGÜTER IM- & EXPORT GmbH (capital de DM 1 million), que gère M. Albert Zumbiehl (Paris).

La fondatrice (capital de F. 3 millions) compte parmi ses principaux actionnaires le groupe CIE PECHINEY SA - directement pour 22 % et, pour respectivement 24, 10 et 5 %, à travers ses affiliées STE NOUVELLE DES BAUXITES DU SUD-EST SA (Paris), CIE GENERALE DE PARTICIPATION INDUSTRIELLE & FINANCIERE SA (Paris) et CREDIT CHIMIQUE SA - le CREDIT LYONNAIS SA (9 %), la B.N.P.-BANQUE NATIONALE DE PARIS SA (8%), la STE GENERALE SA (4,5%), la BANQUE LOUIS-DREYFUS & CIE SA (1,5%) et la BANQUE FRANCAISE DU COMMERCE EXTERIEUR SA (1,5 %).

** (532/31) A l'instar de la STE GENERALE SA (Paris) qui a participé pour 26,5 % à la création en avril 1969 de la BANQUE FRANCO-ARABE D'INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX (FRAB-BANK INTERNATIONAL) SA, au capital dernièrement élevé à F. 50 millions et où ses associés sont pour 23,5 % la STE DE BANQUE SUISSE SA (Bâle) et pour 50 % des intérêts privés arabes (cf. N° 508 p. 27), le CREDIT LYONNAIS SA (Paris) a conclu une association avec 14 banques arabes pour former à Paris l'UNION DES BANQUES ARABES & AFRICAINES SA (capital de F. 100 millions).

En voie de constitution, celle-ci a pour vocation l'investissement dans les pays arabes. Ses fondateurs sont, outre le CREDIT LYONNAIS SA (40%), l'ARAB BANK LTD (Amman/Jordanie), la RAFIDAIN BANK LTD (Irak), la NATIONAL BANK OF EGYPT (R.A.U.) et la COMMERCIAL BANK OF SYRIA pour 9 % chacune; l'ARAB AFRICAN BANK (Le Caire), affaire à capital koweïtien pour 1/3, égyptien pour 1/3 et irakien, jordanien et algérien pour le solde, pour 8,5 %; la BANQUE DU MAROC SA pour 5 %; l'ALAHLI BANK OF KUWAIT LTD pour 2,6%; la RIYAD BANK LTD pour 2,5%; THE CAIRO AMMAN BANK LTD (Jordanie) et BANK OF JORDAN pour 1,5% chacune; SUDAN COMMERCIAL BANK LTD pour 1 %; JORDAN NATIONAL BANK pour 0,75 %; BANQUE AUDI (Liban) et BANQUE G. TRAD (CREDIT LYONNAIS) du Liban (où l'établissement français a une importante participation) pour 0,5 % chacune.

Dans les pays arabes, CREDIT LYONNAIS a récemment participé pour 25 %, aux côtés de la JORDAN NATIONAL BANK (25%) et de l'ALAHLI BANK OF KUWAIT (50%) à la création de l'ALAHLI BANK OF DUBAI. Il dispose d'une succursale à Beyrouth (cf. N° 512 p. 28) et de banques associées à Téhéran, BANQUE ETEBARATE IRAN (BANQUE IRANIENNE DE CREDIT); Casablanca, CREDIT DU MAROC SA (cf. N° 354 p. 24); Tunis, UNION INTERNATIONALE DE BANQUE; Khartoum/Soudan, EL NILEIN BANK. De son côté, la SOCIETE GENERALE est intéressée dans la BANQUE DE TUNISIE SA (cf. N° 516 p. 26), dans la STE GENERALE MAROCAINE DE BANQUE SA (cf. N° 500 p. 29), et elle prépare l'ouverture d'une succursale à Koweït.

** (552/31) Les récentes négociations (cf. N° 544 p. 30) entre la BANQUE BELGE LTD (Londres) et la BANQUE ITALO-BELGE SA (Bruxelles) ont abouti à la cession - rémunérée par une participation - par celle-ci à celle-là de sa succursale de Londres.

Ces deux affaires sont affiliées à la STE GENERALE DE BANQUE SA de Bruxelles (groupe STE GENERALE DE BELGIQUE SA), la seconde l'étant également aux groupes CREDITO ITALIANO SpA (Milan) et CREDIT SUISSE SA (Zurich).

** (552/31) Les établissements financiers néerlandais SOUTHERN CROSS INVESTMENT C° N.V. (Curaçao) et suisse HOLRO SA (Genève) sont associés à parité à Luxembourg dans la CIE D'INVESTISSEMENT & DE FINANCE-C.I.F. SA (capital de \$ 200.000), dont les premiers administrateurs sont MM. W.K. Ross et A. Kern (tous deux à Genève).

En avril 1969, la première des fondatrices s'est donnée une filiale en Suisse, SOUTHERN CROSS INVESTMENT SERVICES SA (Fribourg) au capital de FS 50.000.

** (552/32) THE BANK OF TOKYO LTD (cf. N° 537 p. 26) a engagé des pourparlers avec cinq banques et trois firmes de brokers japonaises en vue d'intéresser celles-ci à sa filiale de Paris BANQUE EUROPEENNE DE TOKYO SA, dont le capital de F. 25 millions sera prochainement augmenté.

Restant sous le contrôle de sa fondatrice, la banque de Paris aura alors comme nouveaux actionnaires les banques d'affaires de Tokyo THE INDUSTRIAL BANK OF JAPAN LTD (cf. N° 498 p. 31) et THE LONG TERM CREDIT BANK OF JAPAN LTD, les banques de dépôts de Tokyo THE KYOWA BANK LTD, de Kobe THE BANK OF KOBE LTD et de Hokkaido THE HOKKAIDO BANK LTD, enfin les firmes d'agents de change de Tokyo THE NIKKO SECURITIES C° LTD (cf. N° 526 p. 28), THE DAIWA SECURITIES C° LTD et YAMAISHI SECURITIES C° LTD (cf. N° 530 p. 28)

** (552/32) La compagnie d'investissements INTERCAPITAL SALES LTD de Nassau/Bahamas (cf. N° 507 p. 30) s'est donnée une filiale à Luxembourg, INTERCAPITAL LUXEMBOURG SA (capital de F. Lux. 100.000), dont les premiers administrateurs sont MM. G. R. Cassidy, B.L. Wates et G.A. Edwards.

Chez les Six, la fondatrice est présente à Bruxelles avec INTERCAPITAL BELGIUM SA (capital de FS 250.000) et à Offenbourg avec INTERCAPITAL GmbH (DM 50.000), toutes deux spécialisées dans la prestation de services administratifs à des sociétés et Fonds d'investissements ainsi que dans la coordination des ventes de leurs titres.

** (552/32) Après avoir récemment acquis à Munich le contrôle absolu (cf. N° 547 p. 29) de la firme de vente de certificats d'investissements ARGENTA INTERNATIONAL ANLAGE GmbH de Munich (capital de DM 250.000) à la suite du retrait de cinq banques d'affaires allemandes, MM. Urs Zondler, Helmut Roschlinger et Hubertus Graf Dönhoff y ont rétrocédé un intérêt de 25 % (avec option sur 25 % supplémentaires) à la firme de brokers de Londres JOSEPH SEBAG & C° (cf. N° 452 p. 22), dont la participation sera directement portée par la filiale FRONTIER MANAGEMENT LTD (Nassau/Bahamas).

Cette dernière - dont le FRONTIER GROWTH FUND est déjà en partie distribué en République Fédérale par ARGENTA - dispose dans le pays de deux affiliées, FRONTIER MANAGEMENT GmbH de Düsseldorf (anc. à Francfort) au capital de DM 200.000, et FRONTIER GROWTH FUND MARKETING GmbH (Francfort) au capital de DM 20.000.

** (552/32) Récemment créée en tant que société-cadre par cinq banques françaises, BUREAU D'ETUDES, DE PARTICIPATIONS & DE VALEURS MOBILIERES SA y a porté son capital à F. 10 millions et s'est transformée en FINEXTEL-STE FINANCIERE POUR L'EXPANSION DES TELECOMMUNICATIONS SA. Présidée par M. Jacques Brunet, elle a pour objet d'assurer la participation de capitaux privés au développement du réseau téléphonique français, et elle se propose de lancer dès le mois de mars à cet effet une émission d'actions pour un total de F. 400 millions.

Ce sont les BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA (cf. N° 551 p. 29), STE GENERALE SA, CREDIT LYONNAIS SA (cf. N° 550 p. 32), B.N.P.-BANQUE NATIONALE DE PARIS SA (cf. N° 549 p. 28) et C.C.F.-CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE SA (cf. N° 544 p. 30) qui en ont été les fondatrices en juillet 1969.

** (552/32) Une association paritaire à 's-Gravenhage entre les sociétés financières d'Amsterdam INDUSTRIEELLE DISCONTO MIJ. N.V. (cf. N° 440 p. 26) et le groupe de transports RIVA N.V. (cf. N° 447 p. 31) a donné naissance à la société de location-vente UNIVERSELE LEASE MIJ.-UNILEASE N.V. (capital de Fl. 250.000), que dirige M. Theodor Prins.

INDUSTRIEELLE DISCONTO est filiale absolue depuis 1967 du groupe d'Amsterdam A.B.N.-ALLGEMENE BANK NEDERLAND N.V. (cf. N° 545 p. 28), qui y a repris la participation de 50 % du groupe de Londres UNITED DOMINIONS TRUST LTD (cf. N° 237 p. 22). RIVA est associé 50/50 à la compagnie LEASE PLAN NEDERLAND N.V. d'Amsterdam (cf. N° 499 p. 29) dans la firme de leasing de matériels de transport AUTO LEASE PLAN N.V.

INDUSTRIE ALIMENTAIRE

(552/33) Spécialiste de courtage en produits et ingrédients pour aliments humains et animaux, la firme de New York PETER MARCY INC. (cf. n° 401 p.32) a ouvert à Düsseldorf une succursale de sa filiale PETER MARCY (OVERSEAS) INC. La firme américaine dispose elle-même d'une succursale à Paris, que dirige M. Peter Marcy, son propre animateur.

** (552/33) Membre à Bruxelles du groupe UNILEVER N.V. de Rotterdam (cf. supra, p.21), l'entreprise d'aliments surgelés et crèmes glacées IGLO-OLA SA (cf. n° 485 p.33) a ouvert une succursale en France (Lille) et en a confié la direction à M. Jean-Pierre Allouch (Paris).

La fondatrice n'était plus présente dans ce pays depuis qu'elle avait fermé, en novembre 1965, sa succursale d'Asnières/Hts-de-Seine (cf. n° 333 p.28).

** (552/33) L'entreprise française de conserverie alimentaire CIE SAUPIQUET (Nantes) a négocié l'absorption de sa filiale (72,52 %) MAISON CASSEGRAIN SA (St-Sébastien-sur-Loire/L.A.) au capital de F. 6,5 millions.

SAUPIQUET, qui a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires consolidé de F. 236,6 millions, s'est dernièrement (cf. n° 481 p.28) assurée le contrôle quasi-absolu de la CIE INDUSTRIELLE ALIMENTAIRE SA-CINAL (Saint-Herbain/L.A.). Ses autres filiales sont en France les entreprises PROVOST-BARBE SA de Concarneau/Finistère (cf. n° 451 p.30), PASCAL ELIS-SALT Sarl (Ciboure/Basses Pyrénées), ENTREPRISES MARITIMES BASQUES SA (Socoa-Urugne/Basses Pyrénées), SOLIMAC Sarl de Paris (cf. n° 446 p.30) et CONSERVERIES DU LATA SA (La Forest du Fouesnant/Finistère). Elle dispose également de participations de 57,25 % au Maroc dans les ETS F. DELORY-MAROC SA (Casablanca), ainsi que de 32 % et 19 % au Sénégal dans les firmes de Dakar CO.FRA. PAL SA et CICA SA.

** (552/33) L'entreprise allemande de spiritueux W. MAST GmbH JÄGERMEISTER-SPIRITUOSENFABRIK de Wolfenbüttel (cf. n° 371 p.21) s'est assurée un intérêt de 45 % dans sa licenciée en Italie KARL SCHMID Sas (Merano).

Propriété de M. Curt Mast (97 %) et de Mme A. Findel-Mast (3 %), MAST (capital de DM. 40 millions), qui a réalisé en 1969 des ventes de DM. 110,1 millions avec ses spiritueux "Jägermeister" et "Jägerfeuer", a récemment lancé sur le marché la marque "Schlehenfeuer". Elle possède des licenciées en Autriche et aux Pays-Bas et est intéressée à Wolfenbüttel dans les firmes de la branche TEUCKE & KÖNIG, BÄRENFANGFABRIK (marques "Bärenfang" et "Bärenjäger") et F.L. LOESCHIGK GmbH KORNBRENNEREI ainsi que dans la banque d'affaires BANKHAUS C.L. SEELINGER.

** (552/33) Propriété en Belgique de M. Georges Dujardin et de Mme Marie-Louise Fontaine, la société ANC. SUCRERIE OLIVIER SA (Quiévrain/Mons) a été dissoute et ses actifs apportés à trois nouvelles affaires : STE BRUNEAULT SA (capital de FB. 7,5 millions), qui a repris les actifs agricoles et forestiers; SUCRERIE OLIVIER SA (FB. 14,6 millions), les actifs sucriers; et STE OLIVIER SA (FB. 8,6 millions), à vocation de holding. Toutes trois à Quiévrain, celles-ci sont présidées par Mme Georges Dujardin de Witte.

** (552/34) Deux des quatorze grossistes alimentaires néerlandais affiliés à l'organisation A. & O. INTERNATIONAL d'Utrecht (cf. n° 476 p.18) ont décidé de fusionner sous le nom de A. & O. GROOTHANDEL BRABANT-DELTA. Il s'agit de A. & O. GROOTHANDEL JANSEN & DE BRUYN (Tilburg) et A. & O. GROOTHANDEL BRABANT (Dinteloord), qui occupent ensemble quelque 100 personnes et réalisent un chiffre d'affaires cumulé de plus de Fl. 30 millions/an.

** (552/34) Membre, à travers la STF GENERALE EUROPEENNE DE RAFFINAGE SA de Luxembourg (cf. n° 419 p.22), du groupe BANQUE LAMBERT-LUXEMBOURG SA - qui appartient lui-même à la BANQUE LAMBERT Scs de Bruxelles (cf. n° 550 p.35) - la compagnie belge TILKENS SA (Bois-de-Viller) a fait apport de son Département "jus de fruits" à une filiale récemment créée à cet effet, SUN CHARM SALES SA (Bois-de-Viller) au capital de FB. 15 millions, que préside M. Henri Tilkens.

La fondatrice dispose d'une société-soeur, SYNERGIE SA, et d'une autre filiale, SUN CHARM SA, toutes deux à Bois-de-Viller.

** (552/34) Le groupe de meunerie de Rotterdam N.V. MEELFABRIEKEN DER NEDERLANDSCHE BAKKERIJ-MENEBA (cf. n° 535 p.33) a pris à Almelo le contrôle absolu de l'entreprise de boulangerie industrielle et biscuiterie BROOD, BANKET- & BESCHUTFABRIEK DIJKERS N.V., qu'animent MM. W. Stizter et H.J.M. Dijkers, qui occupe 200 personnes, et où il avait déjà un intérêt de 34 %.

METALLURGIE

(552/34) Le groupe UGINE KUHLMANN SA de Paris (cf. n° 551 p.44) s'est assuré à Madrid le contrôle à 40 % de la compagnie HYDRO-NITRO ESPANOLA SA (capital de Ptas 85 millions). Spécialisée dans les ferro-alliages, celle-ci s'apprête à construire à Aragon, avec l'appui de son nouvel actionnaire, une usine de ferro-manganèse qui sera opérationnelle en 1972 avec une capacité de 25.000 t./an, dont 90 % seront exportés et commercialisés par le groupe de Paris.

Grâce à cette opération, ce dernier verra sensiblement augmenter sa production annuelle de ferro-manganèse, qui s'élève actuellement à 40.000 t. (dont 50 % à l'exportation).

** (552/34) Représenté jusqu'ici aux Pays-Bas par la firme de Rotterdam TECHNISCH BUREAU GROOTENHUIS N.V., le fabricant suédois de panneaux d'écoutes pour navires, citernes, véhicules industriels, etc... VON TELL TRADING C° A/B (Göteborg) y a installé une filiale commerciale, VON TELL N.V. (Rotterdam) au capital de Fl. 50.000, dirigée par M. Göran Kjellén.

Animée par MM. Ingemar Dahlin et B. Larsson, la fondatrice possède un important réseau d'affiliées ou représentants à l'étranger, notamment en République Fédérale (VON TELL GmbH et ERICH ROTTMANN KG de Hambourg-Altona), Grande-Bretagne, Danemark, Norvège, Etats-Unis, Argentine, etc...

** (552/35) La manufacture allemande d'aiguilles, fermetures pour bouteilles, pistolets pour matériaux thermoplastiques et machines RHEINISCHE NADELFABRIKEN GmbH d'Aix-la-Chapelle (cf. n° 494 p.32) a acquis un intérêt substantiel dans l'entreprise néerlandaise d'aiguilles A. & F. MUSOLF N.V. EERSTE NEDERLANDSE NAALDENFABRIEK (Vaals).

Propriété de M. Herbert Pavel à travers le holding INDUSTRIEHOLDING & HANDELS GrbH (Aix-la-Chapelle), la firme allemande (capital de DM. 3,1 millions) emploie un millier de personnes dans ses usines au siège et à Bad Vilbel (à l'enseigne C. SOMMERFIELD & C°). Sa filiale de machines d'emballages plastiques MAF-MASCHINENBAU AACHEN FÜRSTENAU GmbH (Fürstenu/Osnabrück) a mis en chantier une nouvelle usine à Aix-la-Chapelle. Ses autres intérêts comprennent la filiale SCHAEFFER HOMBERG GmbH (Wuppertal-Barmen), spécialisée avec 700 personnes dans les petits articles métalliques pour cuir, textile, plastique, automobile, etc... ainsi que la filiale de vente de fermetures en aluminium TOP ALUMINIUM VERSCHLUSS GmbH (Aix-la-Chapelle) - dernièrement créée au capital de DM. 60.000, en association avec la compagnie VAW FOLIEN AG de Grevenbroich (anc. RHEINISCHE BLATTMETALL AG), filiale du groupe VAW-VEREINIGTE ALUMINIUM-WERKE AG de Bonn et Berlin (anc. VER. ALUMINIUM-WERKE AG - cf. n° 545 p.33).

** (552/35) La manufacture allemande de coutellerie WILKENS BREMER SILBERWAREN AG de Brême (cf. n° 541 p.36) a constitué à Vienne la société de vente de couverts "Wilkens" WILKENS SILBERWAREN VERKAUFS GmbH (capital de Sch. 100.000), que gèrent MM. Harold Renken (Brême) et Gert Khittl (Vienne).

La fondatrice, qui réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM. 50 millions est la seconde entreprise allemande de la branche, derrière le groupe WÜRTEMBERGISCHE METALLWARENFABRIK AG (Geislingen/Steige) auquel elle est affiliée.

** (552/35) La firme française de fermetures et volets métalliques FERMETURES MISCHLER SA de Besançon/Doubs (cf. n° 381 p.19) s'est dotée en République Fédérale d'une filiale de vente, MISCHLER BAUTECHNIK GmbH (Kork) au capital de DM. 20.000, que gère M. Philippe Mischler, son propre animateur, et dont le fondé de pouvoir est M. Henri Guth.

** (552/35) L'entreprise allemande de visserie RICHARD BERGNER (Schwabach), qui réalise un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 50 millions, a acquis de la compagnie britannique BIRFIELD LTD (groupe GUEST, KEEN & NETTLEFOLDS LTD de Smethwick/Worcs. - cf. n° 454 p.24) un intérêt de 25 % à Vienne dans l'entreprise de la branche BREVILLIER & C° & A. URBAN & SÖHNE AG (capital de Sch. 64 millions). Employant 1.200 personnes, celle-ci n'a réalisé aucun bénéfice au cours des derniers exercices.

** (552/35) L'entreprise française de fournitures générales pour le bâtiment (serrurerie, plomberie, chauffage central, métallurgie, sanitaire, etc...) LAURENT BOUILLET SA de Nice/A.M. et Rueil-Malmaison/Hts-de-Seine (cf. n° 350 p.22) a pris pied en Belgique avec l'installation à Anderlecht-Bruxelles d'une filiale spécialisée dans l'aéraulique, STE BELGE LAURENT BOUILLET SA (capital de FB. 15 millions).

Forte de 2.000 employés, la fondatrice, que préside M. A. Vanderpol, a réalisé en 1968 un chiffre d'affaires de F. 150 millions.

** (552/36) Spécialisée à Rotterdam dans les équipements (chaudières, canalisations, etc...) pour chauffage central et réfrigération, l'entreprise TECHNISCHE HANDELSONDERNEMING VANANDEL N.V. (cf. n° 468 p.29) s'est donnée une filiale de portefeuille, VANANDEL VERENIGDE BEDRIJVEN (V.V.B.) N.V. (capital de Fl. 10 millions), dirigée par MM. A.L. Oskam (Voorschoten) et J. Rebel (Wilrijk/Anvers).

Occupant 500 personnes au siège et dans ses succursales de Schiedam, Vianen et Roden, la fondatrice, dont le chiffre d'affaires annuel avoisine Fl. 40 millions, a apporté à la nouvelle affaire ses intérêts dans la firme de chaudières VANANDEL-METALLICUS N.V. (Nieuwkoop) et dans celle de conditionnement d'air et réfrigération N.V. GEBR. GOEDHART, KOEL & LUCHTTECHNISCHE APPARATEN (Rotterdam et Maartensdijk).

** (552/36) Filiale en France de l'entreprise allemande d'aciers spéciaux STAHLWERKE SÜDWESTFALEN AG de Hüttental-Geiswald (cf. n° 526 p.30), la société ACIERS FORTUNA Sarl de Villeneuve-la-Garenne/Hauts-de-Seine (cf. n° 461 p.32) s'est elle-même donnée une filiale quasi-absolue, STE TRANSHYDRO BRUENINGHAUS Sarl (Puteaux). Au capital de F. 200.000 et avec pour gérants MM. J.M. Gourlaouen et K. Serwe, celle-ci a pour objet tous essais et fabrications relatifs à des matériels et installations hydrauliques.

L'entreprise allemande (capital de DM. 60 millions), qui a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires de DM. 952 millions, compte parmi ses actionnaires la banque de Munich MERCK, FINCK & C° OHG (cf. n° 546 p.41) à travers la société de gestion AGRICOLA VERWALTUNGSGESELLSCHAFT KG de Munich (37 %), la compagnie d'assurances ALI IANZ VERSICHERUNGS AG de Berlin et Munich (31 %) et le groupe sidérurgique HOESCH AG de Dortmund (26 %).

** (552/36) Le groupe de tôle et câblerie de Delft N.V. NEDERLANDSCHE KABELFABRIEKEN (cf. n° 519 p.34) va réorganiser ses intérêts aux Pays-Bas : ses tréfileries de Delft, Delfzijl et Waddinxveen seront apportées à la société NKF KABEL N.V., et son établissement métallurgique d'Alblasserdam à la firme NKF STAAL N.V., toutes deux créées à cet effet. Lui-même se transformera ensuite en compagnie de portefeuille sous le nom de NKF GROEP N.V.

Dans le même temps, la scission-dissolution de sa filiale de Delft N.V. HOLLANDSCHE DRAAD- & KABELFABRIEK (cf. n° 479 p.32) donnera naissance à deux affaires, DRAKA KABEL N.V. et DRAKA PLASTICS N.V. La seconde aura le contrôle direct de la firme de cuirs synthétiques VERITEX N.V. (Nieuw-Millingen), mais c'est le holding qui coiffera l'entreprise de tubes plastiques POLVA-NEDERLAND N.V. (Enkhuizen).

** (552/36) Les entreprises françaises de construction navale ATELIERS & CHANTIERS DE LA ROCHELLE-PALLICE SA (Paris), contrôlée à 47,86 % par le groupe CIE DELMAS VIELJEUX SA (cf. nos 486 p.25 et 511 p.37), et ATELIERS & CHANTIERS DU HAVRE SA du Havre/Seine Mme (cf. n° 361 p.23) ont engagé les préliminaires d'un rapprochement susceptible de se matérialiser par la reprise par la seconde de la participation de DELMAS VIELJEUX dans la première.

Employant 1.200 personnes à la construction de cargos et navires spécialisés (transport de gaz, crevettier, etc...), CHANTIERS DU HAVRE a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires de F. 60 millions, celui de LA ROCHELLE s'établissant à F. 40 millions pour un effectif de 1.300 salariés.

PAPIER

(552/37) Le groupe suédois de transformation de bois (pour menuiserie, papier, chimie organique, etc...) MO OCH DOMSJÖ A/B d'Ornsköldsvik (cf. n° 538 p.30) a étoffé ses intérêts en France en installant à Paris deux nouvelles filiales : MODOCHIMIE Sarl (négoce et courtage de produits chimiques) et MODOCELL Sarl (importation de cellulose). Au capital de F. 20.000 chacune, celles-ci ont pour gérant M. Jacques Lejeune.

Dans le pays, le groupe suédois avait déjà trois filiales : UNICELL SA de Yainville/Seine Mme (couches en cellulose pour nourrissons - cf. n° 495 p.35), PAPETERIES DE PONT -SAINTE-MAXENCE SA de Pont-Ste-Maxence/Oise (papiers à écrire et d'imprimerie), MO & DOMSJO FRANCE SA de Paris (négoce de cellulose et de produits chimiques), ainsi qu'une affiliée (23,25 %) à Turkheim, PAPETERIES SCHWINDENHAMMER SA (cf. n° 491 p.30), où il est associé avec les PAPETERIES DE FRANCE SA de Paris (cf. n° 524 p.33).

** (552/37) Membre du groupe belge EMPAIN, la compagnie de portefeuille ELECTRORAIL SA (Bruxelles) a diversifié ses intérêts en s'assurant une participation de 42 % dans l'entreprise familiale PAPETERIES CATALA SA (Drogenbos/Mons).

PETROLE

(552/37) Liée au groupe chimique américain MONSANTO C° de St-Louis/Mo. (cf. n° 532 p.41), la compagnie pétrolière suisse, LION REFINING C° SA, constituée à Genève en février 1969 au capital de FS. 50.000, a présidé à la formation en République Fédérale (en association avec des intérêts locaux) de la société LION REFINING (DEUTSCHLAND) GmbH & C° KG.

Celle-ci agira en tant que maître d'oeuvre pour la construction à Germersheim d'une raffinerie d'une capacité annuelle de 5 millions de t., réclamant un investissement de DM. 500 millions, et dont le financement sera assuré par un consortium international - comprenant notamment les groupes ASHLAND OIL & REFINING C° d'Ashland/Ky. (cf. n° 545 p.20) et STANDARD OIL C° OF CALIFORNIA de San Francisco/Cal. (cf. n° 519 p.33) - qui prendra à bail la nouvelle unité.

** (552/37) Les négociations récemment engagées en France entre le groupe public E.R.A.P.-ENTREPRISE DE RECHERCHES & D'ACTIVITES PETROLIERES et les principaux actionnaires du holding SOCANTAR SA - qui coiffe la compagnie ANTAR-PETROLES DE L'ATLANTIQUE SA (cf. n° 548 p.33) - déboucheront sur une offre publique d'achat lancée par le premier sur le second. A l'issue de cette opération, ERAP y conservera un intérêt de 45 % et rétrocèdera le solde à la C.F.P.-CIE FRANCAISE DES PETROLES (cf. infra) pour 25 %, à la CALTEX-CALIFORNIA TEXAS OIL CORP. - qui détient déjà des intérêts dans ses filiales ELF UIP et ELF DISTRIBUTION (cf. n° 549 p.37) - pour 20 % et à l'Etat français pour 10 %.

Cette dernière cession sera rémunérée par l'abandon par l'Etat de son intérêt de 30 % dans la STE FRANCAISE DE TRANSPORTS PETROLIERS-S.F.T.P. SA au groupe WORMS & CIE SA (Paris) - actionnaire pour 11 % actuellement de SOCANTAR, aux côtés de la CIE DU NORD SA de Paris (groupe RCTHSCHILD - cf. N° 548 p.38) pour 23 %, de PECHELBRONN SA de Strasbourg (affiliée pour 14 % et 17 % respectivement aux deux précédentes) pour 40,6 % et du groupe NAHMIA pour 15 %.

** (552/38) Une réorganisation des intérêts en Autriche du groupe de Rotterdam ROYAL DUTCH SHELL (cf. n° 549 p.30) s'est traduite par le transfert à sa filiale SHELL AUSTRIA AG (Vienne), dont le capital a été élevé de Sch. 200 à 265,5 millions, de ses participations de moitié dans les compagnies pétrolières de Vienne ROHÖLGEWINNUNGS AG (capital de Sch. 61,38 millions) et ÖSTERREICHISCHE MINERALÖLWERKE GmbH. Ainsi SHELL AUSTRIA est désormais l'associée directe et à égalité dans ces compagnies de la société MOBIL OIL AUSTRIA AG (Vienne), filiale du groupe de New York MOBIL OIL Co (cf. n° 546 p. 34).

** (552/38) Le groupe C.F.P.-CIE FRANCAISE DES PETROLES SA de Paris (cf. n° 549 p.41) s'est donné à Paris une filiale ayant vocation pour toutes opérations commerciales avec le Proche et le Moyen-Orient, TOTAL MOYEN ORIENT Sarl (capital de F. 20.000), avec pour gérants MM. A. Parquet (Beyrouth) et F. Fermaud (Paris).

PHARMACIE

(552/38) L'entreprise pharmaceutique de Düsseldorf JOHANN A. WÜLFING KG (cf. n° 546 p.36) dispose désormais d'une représentation à Bruxelles, WÜLFING BELGIUM Sprl (capital de FB. 1 million), dont les fondateurs ont été, avec 22,2 % chacun, M. Eberhard Iglér, son propre gérant, et Mmes I. Grimm-von Wülfing et T. Iglér-von Wülfing ainsi que des intérêts belges portés par M. R. Steyaert (22,2 %) et Mlle M. Adam (11,2 %).

Jusqu'ici, la principale représentation de l'entreprise allemande chez les Six était la firme d'Amsterdam WULFING'S CHEMISCHE PRODUCTEN N.V.

** (552/38) Après avoir dernièrement procédé à une rationalisation de ses intérêts au Brésil (cf. n° 546 p.22) au profit de sa filiale BAYER DO BRASIL INDUSTRIAS QUIMICAS SA (Sao Paulo), le groupe chimique FARBENFABRIKEN BAYER AG de Leverkusen (cf. n° 549 p.22) y a acquis l'entreprise de produits vétérinaires LABORATORIO LAN SA (Buenos Aires).

Chez les Six, le groupe allemand a dernièrement décidé la construction, à travers sa filiale BAYER ITALIANA SpA (Milan), sur un terrain sis à Filago et appartenant à une autre filiale, EMAILS SpA de Milan (cf. n° 366 p.31), de sa première usine de compoundage pour matériaux chimiques à l'étranger. Cette unité entrera en service fin 1970 avec une capacité initiale de 6.000 t./an, après des investissements de l'ordre de DM. 11 millions.

** (552/38) La firme pharmaceutique de Berlin MEDICALCOSMETIC GmbH (anc. MEDICALCONTACT HEILMITTELVERTRIEB GmbH) s'est dotée à Vienne d'une filiale de fabrication et vente de spécialités pharmaceutiques, cosmétiques, jus de fruits, etc..., MEDICALCOSMETIC GmbH (capital de Sch. 100.000), que gère M. Wolfgang Gronewöller, son propre gérant.

PLASTIQUES

(552/39) La compagnie plastique allemande OMNIPLAST GmbH & Co KG de Wetzlar (cf. n° 411 p.24) s'est dotée d'une filiale à Veghel, OMNIPLAST NEDERLAND N.V. (capital de Fl. 100.000), placée sous la direction de la firme OMNIPLAST GmbH (Frankfurt-Hoechst), sa propre associée-commanditée pour 5 %.

La fondatrice (capital de DM. 3,9 millions) a pour commanditaires, avec 27,5 % chacune, les sociétés BUDERUS'SCHE EISENWERKE (Wetzlar) et FERRUM GmbH (Dinkelscherben), toutes deux membres du groupe FRIEDRICH FLICK (cf. n° 547 p.35), ainsi qu'avec 40 % la compagnie HALBERGERHÜTTE GmbH (Brebach/Sarre), filiale 60/33,3 de la CIE DE PONT-A-MOUSSON SA (Nancy) et la SAARLÄNDISCHE INDUSTRIE GmbH de Neunkirchen/Sarre (propriété de la famille Stumm).

** (552/39) Affiliée pour respectivement 33,42 %, 31,44 %, 17,63 % et 17,49 % aux groupes STE CHIMIQUE DES CHARBONNAGES-S.C.C. SA de Paris (groupe public CHARBONNAGES DE FRANCE - cf. n° 543 p.21), PRODUITS CHIMIQUES PECHINEY SAINT-GOBAIN SA (cf. supra, p.21), H.G.D.-HUILES, GOUDRONS & DERIVES SA de Paris (filiale à 50 % de S.C.C.) et L'AIR LIQUIDE SA de Paris (cf. n° 543 p.20), la compagnie ETHYLENE PLASTIQUE SA de Douai/Nord (cf. n° 483 p.36) a fait apport d'immeubles à Amiens ainsi que d'un droit au bail à Paris (le tout évalué à F. 4,8 millions) à la société PLASTIMONDE SA (Paris) et en a été rémunérée par une participation de 30 % dans le capital (porté à F. 5,4 millions) de celle-ci.

PUBLICITE

(552/39) Filiale internationale du groupe publicitaire de Paris AGENCE HAVAS SA, la CIE UNIVAS SA de Paris (cf. n° 550 p.41) a participé pour moitié à la formation à Francfort de l'agence F.W.O.-UNIVAS WERBEAGENTUR KG, dont l'associée personnellement responsable est la firme F.W.O.-UNIVAS WERBEAGENTUR GmbH.

Gérée par M. F.W. Ortmeier, la nouvelle affaire a eu pour autre fondatrice l'agence de Francfort F!W!O! MARKETING KOMMUNIKATION F.W. ORTMEYER KG, propriété de MM. Ortmeier et Harald Winter, et issue de la transformation de la firme F!W!O! WERBEAGENTUR FIALA WINTER ORTMEYER OHG après le retrait de son associée Mme Renate Fiala.

** (552/39) Legroupe de marketing, publicité et relations publiques COORDINATION COMMUNICATIONS INC. de New York (cf. n° 548 p.35) a conclu, à travers la succursale d'Amsterdam (à l'enseigne BASFORD INTERNATIONAL EUROPE) de sa Division BASFORD INC., un accord de coopération en République Fédérale avec l'agence INWERB GESELLSCHAFT FÜR INDUSTRIE-WERBUNG mbH & Co KG (Heidelberg).

Celle-ci, qui possède une succursale à Hambourg ainsi que des bureaux à Düsseldorf et Wiesbaden, est filiale commune des agences de Heidelberg IMPULS WERBUNG HORST KRAUS GmbH FACHAGENTUR FÜR INDUSTRIELLE ABSATZFÖRDERUNG et de Hambourg DR. PLESSE INDUSTRIEWERBUNG GmbH, respectivement propriétés de MM. Horst Kraus et Karl H. Plesse.

TEXTILES

(552/40) Le groupe textile de Londres MARLING INDUSTRIES LTD (anc. MARLING EVANS LTD - cf. n° 530 p.34) a renforcé ses intérêts aux Pays-Bas en installant à Eindhoven une filiale directe, MARLING N.V. (capital de Fl. 100.000), dirigée par M. P.E.J. Held.

Dans le pays, une filiale du groupe, la manufacture de sangles et courroies pour sièges de voitures ALBERTON LTD (Londres), a créé en 1969 la société VAN OERLE ALBERTON N.V. (Boxtel) - à laquelle elle a octroyé ses brevets - en association avec l'entreprise néerlandaise de tissage N.V. WEVERIJEN VAN OERLE & VAN DIJK de Boxtel (cf. n° 303 p.31).

** (552/40) L'établissement financier du Land de Bavière BAYERISCHE LANDESANSTALT FÜR AUFBAUFINANZIERUNG de Munich (cf. n° 536 p.36) s'est défait de son contrôle sur l'entreprise textile WOLLSPINNEREI & WEBEREI NEUSES GmbH de Neuses/Kronach (capital de DM. 2,5 millions) au profit des industriels Gustav Rau (Stuttgart) et Eugen Schrade (Ludwigsburg). Rebaptisée INDUSTRIEWERKE RAU GmbH, cette affaire, qui emploie 400 personnes, verra ses productions textiles complétées par de nouvelles fabrications d'accessoires automobiles.

M. G. Rau contrôle un groupe de sociétés spécialisées dans les accessoires automobiles et petits moteurs, avec pour chef de file l'entreprise SWF-SPEZIALFABRIK FÜR AUTO-ZUBEHÖR GUSTAV RAU GmbH de Bietingheim/Württ. (capital de DM. 23 millions). Celle-ci, qui réalise avec 6.000 salariés un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM. 200 millions, coiffe notamment les firmes WEMDINGER INDUSTRIEWERKE GmbH de Wemding/Donauwörth (anc. WEMDINGER TEXTILWERKE GmbH - cf. n° 127 p.14) et HEINRICH BENZING (Ehing/Donau).

** (552/40) Animée par MM. C.P. Rowell et W.J. Zimmerman, l'entreprise américaine de fils et filés naturels et synthétiques REGAL MANUFACTURING CO (Hickory/N.C.) s'est donnée en Belgique une filiale à vocation industrielle et commerciale, REGAL MANUFACTURING INTERNATIONAL SA (Houthalen/Limbourg) au capital de FB. 10 millions, en association avec sa filiale REALSPAN CORP. (Chattanooga/Tenn.), que dirige M. W.J. Zimmerman.

** (552/40) Le groupe américain BURLINGTON INDUSTRIES INC. de Greensboro/N.C. (cf. n° 543 p.34) a étoffé ses intérêts en République Fédérale avec la formation à Cologne d'une affaire de négoce d'articles textiles, BURLINGTON INTERNATIONAL GmbH (capital de DM. 10 millions), que gèrent MM. E.J. Mack et S.A. Grant.

Dans le pays, la filiale industrielle BURLINGTON TEPPICHWERK GmbH de Paderborn (capital de DM. 1 million) a récemment mis en service à son siège une usine de moquettes d'une capacité annuelle de 2 millions de m². Le groupe a lui-même dernièrement lancé une offre pour acquérir l'intérêt de 20 % qui lui manque pour avoir le contrôle absolu de l'entreprise GLADBACHER WOLLINDUSTRIE AG VORM. L. JOSTEN (Mönchengladbach).

** (552/40) L'entreprise néerlandaise de corsetterie et lingerie féminine KORSETINDUSTRIE "GEERLI-FOUNDATIONS" N.V. d'Oosterbeek (anc. GEERLON N.V.), qui emploie quelque 150 personnes, est passée sous le contrôle de la firme allemande de la branche NATURANA-MIEDERFABRIK CARL DÖLKER KG de Gomaringen/Reutlingen (cf. n° 511 p.34).

Celle-ci a pris en 1969 le contrôle en France d'une affaire de même spécialité, ETS. CH. BEAUVALLET & CIE SA (La Rochette/S. & M.), et elle possède depuis 1965 une filiale en Espagne, NATURA IBERICA SA (Molins de Rey/Barcelone).

** (552/41) Le groupe de confection coiffé à Paris par le holding DORMEUIL FRERES SA (cf. N° 392 p. 37) s'est enrichi en Belgique d'une affaire commerciale, DORMEUIL SA (Bruxelles) au capital de FB 180.000, présidée par M. Xavier Dormeuil (résidant à Londres).

A l'étranger, les intérêts du groupe français comprennent des filiales sous son nom à Düsseldorf, Milan et Londres. En France, ses activités s'exercent par l'intermédiaire de deux filiales principales, l'une industrielle, SOCOVAL-STE DE CONFECTION DE VALGGNES SA (Cherbourg), fondée en 1960 pour fabriquer du "prêt-à-porter de luxe", l'autre commerciale, DORMEUIL Sarl (Paris).

TOURISME

(552/41) Nouvellement formée à Munich, la firme MÜNCHEN SHERATON HOTEL GmbH (capital de DM 2 millions), que gère M. John Kapioltas (Bruxelles), l'a été par la compagnie hôtelière ITT SHERATON CORP. OF AMERICA de Boston/Mass. (cf. N° 527 p. 35) - membre du groupe I.T.T.-INTERNATIONAL TELEPHONE & TELEGRAPH CORP. de New York (cf. N° 551 p. 16) - pour l'exploitation à Munich d'un hôtel dont elle a décidé la construction en association paritaire avec la compagnie immobilière BAYERISCHE GRUNDBESITZ GmbH & Co VERWALTUNGS KG (Munich).

Cette dernière appartient au groupe immobilier SCHORGHUBER (Munich), qui donnera à bail le terrain nécessaire et assurera l'exploitation de l'hôtel au travers de sa filiale à 50 % BAVARIA HOTEL GmbH.

** (552/41) La STE D'INVESTISSEMENT & D'EXPLOITATION HOTELIERS SA de Lesquin/Nord (cf. N° 500 p. 39) s'est dotée en Suisse d'une filiale de financement, NOVOTEL HOLDING SA (Fribourg, avec siège administratif à Genève) au capital de FS 5 millions, qui participera à la réalisation à l'étranger de motels de la formule "novotel". Parmi les projets immédiats figurent des motels à Bâle, Zurich, Lausanne et Genève ainsi qu'à Bruxelles, Mons et Anvers.

Présidée par M. Paul J. Dubrule, fondateur-président de la compagnie française, NOVOTEL HOLDING compte parmi ses administrateurs M. Pierre Allain, président à Genève de la filiale SODENOS-STE DE DEVELOPPEMENT DES NOVOTELS EN SUISSE SA, formée début 1969 au capital de FS 100.000 pour la promotion et l'exploitation de cette formule en Suisse.

TRANSPORTS

(552/41) Un accord pour la création d'un service régulier de transports par containers entre l'Italie et les Pays-Bas a été conclu entre les firmes CARLO PISANI & Co (Milan) et N.V. APPELS de Waalwijk (cf. N° 515 p. 34).

Représentée au Royaume-Uni par la firme de Londres EUROFREIGHT LTD avec qui elle a conclu en 1969 un pool de transports incluant également les firmes ALGEMEEN VRACHTKANTOOR N.V. de Rotterdam et GENERAL FREIGHT Co LTD de Liverpool (membres toutes deux du groupe UNILEVER), APPELS a négocié fin 1969 une coopération similaire en Suède avec la firme WILSON & Co A/B (Göteborg et Malmö).

** (552/42) Spécialiste aux Etats-Unis de transport aérien de marchandises, le groupe DOMESTIC AIR EXPRESS INC. (Jamaico/N.Y.) a acquis du groupe DEAN VAN LINES INC. de Long Beach/Cal. (cf. N° 270 p. 29) son contrôle sur huit sociétés européennes de transports internationaux, et notamment chez les Six INTERDEAN Sarl de Paris (anc. DEAN EXPORT SERVICE FRANCE Sarl - cf. N° 242 p. 29), DEAN ALLGEMEINE SPE- DITIONS GmbH (Bonn, Francfort, Mannheim, Munich et Brême), DEAN INTERNATIONAL N.V. (Amsterdam), DEAN EXPORT ITALIANA SpA (Verone, Rome et Milan) et DEAN EXPORT SERVICES BELGIUM SA (Bruxelles et Anvers).

Chez les Sept, les nouveaux intérêts du groupe de Jamaica comprennent notamment à Londres INTERDEAN PACKING SERVICES LTD (créée en août 1969) et DEAN EXPORT SERVICES (ENGLAND) LTD ainsi qu'à Zurich DEAN INTERNATIONAL SA. Par ailleurs, il contrôle également à Madrid DEAN EXPORT ESPANA SA.

** (552/42) L'entreprise britannique de pêcheries ASSOCIATED FISHERIES LTD (Londres) et les compagnies néerlandaises d'Ijmuiden VISSERIJ ONDERNEMING "DE VEM" N.V. (groupe S.H.V.-STEENKOLEN HANDELSVEREENIGING - cf. notamment n° 449 p.29) et VISSERIJMIJ. BATAVIA N.V. ont participé pour respectivement 6 %, 5 % et 5 % à la création à Paris de la STE FRIGORIFIQUE DE SAINT-PIERRE & MIQUELON SA (capital de F. 1 million), que préside M. Jacques Fesq.

Les principaux fondateurs de celle-ci sont la CIE DES ENTREPOTS & GARES FRIGORIFIQUES-C.E.G.F. SA (Paris), majoritaire (cf. n° 543 p.35), ainsi que la S.N.C.-STE NAVALE CAENNAISE SA (Paris), la SOFRINO-STE FRIGORIFIQUE DE NORMANDIE SA (Caen), la STE DE GERANCE & DE NAVIGATION-SOGENA SA (Caen) et la PROSUMER-STE DE FINANCEMENT & DE DISTRIBUTION DES PRODUITS SURGELES EN MER SA (Paris). Actionnaire pour 10 %, cette dernière a été formée fin 1968 par une dizaine d'armements de pêche hauturière de Fécamp, Le Havre, St-Malo, Bordeaux, etc...

** (552/42) L'association conclue fin 1969 entre huit armements maritimes d'Europe et Australie (cf. n° 536 p.42) pour assurer entre ces deux continents un service combiné de transports par conteneurs grâce à une flotte de 13 navires spéciaux qui sera en service fin 1970, a donné naissance à Londres à la société d'exploitation AUSTRALIA EUROPE CONTAINER SERVICE LTD (A.E.C.S.) au capital initial de £ 100 (la raison sociale AUSTRALIA CONTAINER SERVICE n'ayant pas été retenue).

Les fondateurs de cette société - qui aura son pendant en Australie sous le nom de SEABRIDGE (AUSTRALIA) PTY LTD - sont HAPAG LLOYD CONTAINER LINIEN (consortium créé par NORDDEUTSCHER LLOYD de Brême et HAMBURG AMERIKANISCHE PAKETFAHRT-HAPAG de Hambourg), V.N.S.-VERENIGDE NEDERLANDSE SCHEEPVAART MIJ. N.V. (Rotterdam), CIE DES MESSAGERIES MARITIMES SA (Paris), LLOYD TRIESTINO SpA (Trieste), OVERSEAS CONTAINERS LTD-O.C.L. (Londres), ASSOCIATED CONTAINER TRANSPORTATION (AUSTRALIA)-A.C.T. LTD (Londres) et AUSTRALIA NATIONAL LINE PTY LTD (Sydney).

** (552/42) Le groupe de Rotterdam Wm H. MÜLLER & C° N.V. (cf. n° 545 p.38) a apporté sa filiale d'Anvers Wm. H. MÜLLER & C° N.V. (actifs bruts de FB. 68,33 millions) à la compagnie d'entreposage et transports d'Anvers MÜLLER-THOMSEN N.V. (anc. THOMSEN'S ANTWERP STEVEDORING C° N.V.), dont le capital a été porté en conséquence à FB. 40 millions.

Celle-ci, dont MM. G.H.A. Jurry et T.J. Jellema sont devenus administrateurs, est contrôlée par THOMSEN'S VERENIGDE BEDRIJVEN N.V. de Rotterdam (passée début 1968 sous le contrôle de Wm. H. MÜLLER - cf. notamment n° 455 p.34 et 539 p.45) et ses affiliées de Rotterdam THOMSEN'S HAVENBEDRIJF N.V., THOMSEN'S TRANSPORT- & OVERSLAGBEDRIJF VOOR WEG.- & WATERBOUW N.V. et MAASVEEM N.V.

** (552/43) L'entreprise belge de transports BOUTMY & C^o Pvba (Anvers) a apporté l'essentiel de ses actifs - y compris ses intérêts dans les firmes de Gand GHENT TRADING C^o N.V. et GHENT UNIFIED STEVEDORING C^o N.V. - à la nouvelle compagnie de consignment, entreposage, groupage et transports d'Anvers HERFURTH & BOUTMY N.V. (capital de FB. 12 millions), présidée par M. P.L. Herfurth et dirigée par M. Robert Ide.

Celle-ci, dotée de succursales à Gand, Bruxelles (2), Deurne et Terneuzen, et affiliée aux sociétés d'Anvers GANDAMAR N.V. et SCANDINAVIAN STEVEDORING C^o N.V., est contrôlée par la société HERFURTH & C^o N.V., qui lui a notamment fait apport de ses intérêts en France dans la S.T.M. & HERTFURTH SA (Paris), et en Belgique dans DEWULF-CAILLERET & FILS (BELGIQUE) SA d'Anvers (cf. n^o 306 p.37), GARDE MARITIME & COMMERCIALE SA (Anvers), ZEEBRUGGE TRANSPORT N.V. (Zeebrugge) et ERNEST DAEL N.V. (Anvers).

** (552/43) Le groupe S.H.V.-STEENKOLEN-HANDELSVEREENIGING N.V. d'Utrecht (cf. n^o 548 p.19) s'est associé pour 50 % - à travers sa filiale TRANSPORT & HANDELMIJ. "STEENKOLEN UTRECHT" N.V. (cf. n^o 467 p.23) - aux sociétés de Rotterdam FRANS SWARTTOUW'S HAVENBEDRIJF N.V. (cf. n^o 489 p.39) et MANUFRANCE N.V. (cf. n^o 493 p.27), avec respectivement 30 et 20 %, pour l'exploitation d'entrepôts portuaires et magasins généraux à Maasvlakte-Rotterdam. Le cadre en sera une filiale commune à Rotterdam, VERENIGD OVERSLAGBEDRIJF "MAASVLAKTE" N.V. (capital autorisé de Fl. 15 millions), dirigée par MM. I van den Berg et J. Lagendijk.

FRANS SWARTTOUW est contrôlée conjointement depuis fin 1968 (cf. n^o 493 p.27) par les groupes de Rotterdam BANK VOOR HANDEL & SCHEEPVAART N.V. et Wm. H. MÜLLER & C^o N.V., tandis que MANUFRANCE est affiliée au groupe WORMS & CIE SA (Paris).

** (552/43) L'entreprise de vols charters (fret et passager) MARTIN'S AIR CHARTER N.V. d'Amsterdam-Schiphol (enseigne commerciale MARTINAIR HOLLAND) a confié sa représentation pour la République Fédérale à la compagnie de transports DEUTSCHLAND-ÜBERSEE VERKEHRS GmbH de Brême (cf. n^o 440 p.33).

** (552/43) La compagnie de navigation norvégienne SKIPS A/S WESTRAY de Bergen (capital de Kr. n. 178.000), que préside M. J. Brunwall, a ouvert une succursale à Brême.

DIVERS

(552/43) Coiffée par le holding ROSENTHAL AG de Selb (cf. n^o 532 p.23), la compagnie allemande de porcelaines et céramiques THOMAS GLAS- & PORZELLANWERK AG (Waldershof) dispose désormais d'une société de vente à Sydney, THOMAS SOUTH PACIFIC AUSTRALIA (PTY) LTD - à l'instar de sa société-soeur ROSENTHAL GLAS- & PORZELLANWERKE AG (Selb) avec sa filiale ROSENTHAL SOUTH PACIFIC AUSTRALIA (PTY) LTD.

THOMAS se propose de compléter d'ici la fin 1970 son réseau commercial grâce à la création de deux filiales en Suisse et en Italie, qui viendront s'ajouter à celles dont elle dispose déjà notamment à Londres, Stockholm, Amsterdam (compétente pour le Benelux), Salzbourg, Madrid, Toronto et New York - doublées dans toutes ces villes de filiales de sa société-soeur de Selb.

** (552/43) La compagnie verrière d'Osaka NIPPON SHEET GLASS C^o LTD a pris pied chez les Six avec l'ouverture à Bruxelles d'un bureau de liaison dont la direction a été confiée à M. Masahiro Shibatsuji.

** (552/44) L'entreprise de personnel intérimaire TEMPO-TEAM NEDERLAND N.V. d'Amsterdam s'est donnée une filiale à Düsseldorf, TEMPO-TEAM ZEITPERSONAL GmbH, et elle se propose d'en faire autant en Belgique, Suisse, Autriche et Grande-Bretagne.

Dirigée par M. Spuytenburg, la fondatrice est l'ancienne MANPOWER NEDERLAND N.V., qui a pris son actuelle raison sociale à la suite de la dénonciation de son accord de "franchising" avec le groupe américain MANPOWER INC. (Milwaukee/Wis.) - lequel a constitué en conséquence la filiale MANPOWER N.V. d'Amsterdam (cf. n° 550 p.47).

** (552/44) La compagnie suédoise A/B GAMBRO (Lund) s'est dotée à Hambourg d'une représentation pour ses instruments médicaux et appareils de laboratoire, GAMBRO MEDIZINTECHNIK-MEDIZINISCHE GERÄTE & LABORBEDARF GmbH (capital de DM. 20.000), que gère M. Carl-Axel Althin (Lund).

La fondatrice dispose au Luxembourg d'une filiale de portefeuille et gestion de brevets, GAMBRO PATENT SA (capital de FS. 100.000), dont les administrateurs sont MM. Robert Carmes (Luxembourg), Holger Crafoord (Lund/Suède) et George Krneta (Berne) - ce dernier étant également administrateur de la filiale suisse de gestion et exploitation de brevets GAMBRO AG (Berne), que préside M. Conrad Fehr.

** (552/44) Contrôlée à Bruxelles par la compagnie du Liechtenstein OWEL & CO'S INTERNATIONAL REGISTERED TRUST CO (Schaan), qui appartient à l'industriel néerlandais Hendrik J. Owel, la société OWEL & CO'S INTERNATIONAL REGISTERED TRUST CO SA s'est dotée à Luxembourg d'une filiale de portefeuille, CHRISTINE CARDOT COSMETICS GmbH (capital de F. Lux. 300.000), où elle a pour associés symboliques des intérêts allemands portés par M. Paul Schenkel (Erkrath-Unterbach).

** (552/44) Récemment créées, les firmes belges ECOFIBER INTERNATIONAL SA et INTERNAUTIC BENELUX SA de Familleureux se consacreront à la promotion et à la vente au Benelux de matériels de navigation de plaisance et de sports nautiques. Au capital de FB. 1,5 million chacune, et présidées par M. Joseph Meuret et Charles Isaac respectivement, elles ont eu pour fondatrices communes la STE NATIONALE D'INVESTISSEMENT-S.N.I. SA de Bruxelles (cf. n° 551 p.41), ELECTROTRAIL SA de Bruxelles (groupe EMPAIN - cf. n° 549 p.19) et ABR INTERNATIONAL SA de Bruxelles (groupe ATELIERS BELGES REUNIS SA, lui-même affilié aux deux précédentes) pour 1/3 chacune.

** (552/44) Le Dr. Antonio Castellini Baldissera et M. Leone Molone sont respectivement président et administrateur délégué du groupe de porcelaine, cristallerie et céramique industrielle et sanitaire de Milan STA CERAMICA ITALIANA RICHARD-GINORI SpA, qui n'a aucun lien d'affiliation avec le groupe public de Rome I.M.I.-ISTITUTO MOBILIARE ITALIANO (cf. n° 541 p.17). Le groupe américain STYLON CORP. (Milford/Mass.) n'ayant pu s'en assurer le contrôle, a décidé récemment de céder l'importante participation qu'il y avait acquise en 1969 (cf. n° 502 p.22).

** (552/44) De création récente à Marcq-en-Baroeul/Nord pour le négoce d'articles ménagers, la Sarl VANSTAHL-FRANCE (capital de F. 20.000) l'a été par M. Marcel Van Hulle (Bruxelles), son propre gérant.

INDEX DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS CITÉES

A. & O. International	P. 34	Coordination Communications	P. 38
ABR International	44	Crédit Lyonnais	31-32
Aciers Fortuna	36	Cresap McCormick & Paget	23
A.G.O.	18	Cri-Dan	26
Algemene Bouwonderneming Albouw	20	Dean Van Lines	42
Allis Chalmers Mfg.	24	Deutschland-Übersee Verkehrs	43
Amsterdamsche Levensverzekering	18	Docks du Nord-les Eco	22
A.M.E.V.	18	Domestic Air Express	42
Antar	37	Dormeuil Frères	41
Appels	41	Dynacast	26
Argenta	32	Eerste Ned. Verzekering	18
Associated Fisheries	42	EGU	22
Ateliers Cadillon	26	Electrorail	37-44
Ateliers & Chantiers du Havre	36	Elome	29
Ateliers & Chantiers de la Rochelle-Pallice	36	E.N.I.	21
Atelje Lyktan	24	Entreprises Albert Cochery	19
Auge Ressorts	25	ERAP	19-37
Australia Container Service	42	Ethylène Plastique	39
Automation Center International	28	Farbenfabriken Bayer	38
Bank of Tokyo	32	Fermetures Mischler	35
Banque Belge	31	Finacor	30
Banque Européenne de Tokyo	32	Française de Matériel Ferroviaire	27
Banque & D'Investissement (Cie de)	30	Française de Produits Métallurgiques	27
Banque Italo-Belge	31	F!W!O!	39
Banque Lambert	30	Gambro	44
Barbier & Cie (Pierre)	23	Gardner-Denver	26
Bergner (Richard)	35	Générale des Engrais	21
Bontami	27	Henkel	21
Bosch (Robert)	28	Herfurth & Boutmy	43
Bouillet (Laurent)	35	Hissink	18
Boutmy	43	Hoesch	19
Brevillier & C ^o & A. Urban	35	Holro	31
Brood, Banket & Beschutfabriek Dijkers	34	Hydro-Nitro Espanola	34
Bureau d'Etudes, de Participations & de Valeurs Mobilières	32	I.B.B.	20
Burlington Industries	40	Iglo-Ola	33
Carnaud (J.J.)	29	Immobilière de Courtage & d'Administration	19
Casolith	22	Industrielle Disconto	32
C.F.G.F.	42	Industrie & Verkehrswesen (AG Für)	28
Ceramica Italiana Richard Ginori	44	Intercapital	32
C.F.P.	37-38	Investissement & D'Exploitation Hôteliers (Sté d')	41
Cibié-Angers	23	Inwerb	39
Cincinnati Milling	26	Ispea	21
Construcciones Febas	20	ITT Sheraton	41
Construcciones Perez-Lopez	19	Kontron	30
Continental Can	29	Köpcke (August)	22
Continental Illinois National Bank & Trust	30	Korsetindustrie Geerli-Foundations	40

Kortweg's Bouwmij.	P. 20	Royal Dutch Shell	P. 38
Kraftwerk Union	24	Saponia	21
Leasco	28	Satam	25
Legrand	23	Saupiquet	33
Lely Dechentreiter	27	Scheidemandel-Motard-Werke	21
Lion Refining	37	Schmid (Karl)	33
Maison Cassegrain	33	Sebag (Joseph)	32
Manufrance	43	Siemens	24
Marcy (Peter)	33	Silec-Semi-Conducteurs	29
Marling Industries	40	Silor	25
Martin's Air Charter	43	S.K.F.	25
Mast (W.)	33	S.K. Kälte Georg Smith	25
Medicalcosmetic	38	Skips A/S Westray	45
Meneba	34	S.N.R.	25
Metal Box	29	Sopromnor	20
Mez	26	Southern Cross Investment	31
Mo Och Domsjö	37	Sucrerie Olivier	33
Müller (Wm. H.)	42	Sümak	27
Musolf (A. & E.)	35	Steenkolen-Handelsvereniging	43
Nationale d'Investissement	44	Swartouw's (Frans)	43
Naturana-Miederfabrik Carl Dölker	40	Tab Products	24
Ned. Kabelfabrieken	36	Technische Handelsonderneming Vanandel	36
Nibuna	24	Tell Trading (Von)	34
Nippon Sheet Glass	43	Tempo-Team	44
Nothelfer (Walther)	27	Thomas Glas & Porzellan Werk	43
Novotel	41	Tilkens	34
Oddenino's Property & Investment	19	Tokyo Nihonyoki	21
Olivier	22	Ugine Kuhlmann	21-34
Omniplast	39	Unicard Belgique	28
Owel	44	Unilever	21-33
Papeteries Catala	37	Unimet	22
Parisienne Raveau Cartier	19	Union des Banques Arabes & Africaines	31
Passavant Werke	27	Union Espanola de Explosivos Rio-Tinto	20
Pisani (Carlo)	41	Union Industrielle & D'Entreprise	20
Plasticlining	21	Univas	39
Plastimonde	39	Vanstahl-France	44
Produits Chimiques Péchiney St-Gobain	21	Visserijmij. Batavia	42
Radiall	29	Visserij Onderneming De Vem	42
Rédis-Résines & Dispersions	20	V.M.F.	29
Redorta	23	Weweler	18
Regal Mfg.	40	Whitehead & Poole	27
Renault	28	Wilkens Bremer Silberwaren	35
Ressorts Energie	25	Williams Brothers	29
Rheinische Nadelfabriken	35	Wollspinnerei & Weberei Neuses	40
Rheinische Stahlwerke	27	Woodhead & Sons (Jonas)	19
Rhodafin	31	World Automation	24
Riva	32	Wülfing (Johann A.)	38
Rommenhöllersche Koolzuur- & Zuurstofwerken (C.G.)	18	Zoomar	27
Rosenthal	43		
Routière Colas	19		